



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Centre Public d'Action Sociale de Woluwe-Saint-Lambert

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

Présidente : Fabienne HENRY
Secrétaire général : Grégory JACQUES
Directeur financier : Thibaut STEVENS

Numéro d'entreprise : 0212.348.440
Rue de la Charrette, 27
1200 BRUXELLES



02/777.75.31



02/779.16.33

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE	3
PROJETS POLITIQUES	4
1 EVOLUTION DU SUBSIDE COMMUNAL.....	5
2 CHARGES DU PERSONNEL	6
2.1 TABLEAU COMPARATIF DES CHARGES DU PERSONNEL.....	7
2.2 PERSONNEL EN FONCTION AU 30 JUIN 2019.....	9
2.3 ORGANIGRAMME DES SERVICES	10
3 CHARGES D’EMPRUNT	11
4 SERVICE D’EXPLOITATION	13
4.1 RECETTE	13
4.2 DÉPENSES	19
4.3 ADMINISTRATION CENTRALE.....	21
4.4 SERVICE FACILITAIRE	22
4.5 SERVICE SOCIAL DE PREMIÈRE LIGNE	24
4.6 INSERTION SOCIO – PROFESSIONNELLE	26
4.7 ACTIVATION SOCIALE	29
4.8 LOGEMENT.....	30
4.9 ÉNERGIE	32
4.10 INITIATIVE LOCALE D’ACCUEIL	33
4.11 MÉDIATION DE DETTES	34
4.12 HOME SAINT-LAMBERT	35
4.13 CENTRE DE SOINS DE JOUR – LA COLLINE	37
4.14 SERVICE D’AIDE À DOMICILE	38
4.15 REPAS À DOMICILE	39
4.16 ANTENNE ANDROMÈDE.....	40
4.17 CENTRE DE COURT SÉJOUR.....	41
4.18 MISE EN PLACE DE NOUVEAUX PROJETS D’AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES	42
5 SERVICE D’INVESTISSEMENT	44
6 DETAIL DU SALAIRE DES EMPLOIS D’INSERTION	47
7 RAPPORTS SUR LES DIFFÉRENTES FORMES D’AIDE.....	49
8 CONVENTIONS EN APPLICATION DE L’ARTICLE 61 DE LA LOI ORGANIQUE	50
9 ANNEXES	51
ANNEXE : TABLEAU GLOBAL	51

PREAMBULE

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions de l'article 88, §1^{er}, de la loi organique des centres publics d'action sociale, le budget des dépenses et des recettes du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de Woluwe-Saint-Lambert pour l'exercice 2020.

Ce même article prévoit qu'une note de politique générale soit jointe à ce budget. Le présent document a pour but de répondre à cette obligation.

Toutefois, il poursuit encore d'autres objectifs, à savoir la volonté qu'a le Conseil de l'Action Sociale d'informer au mieux les autorités communales et régionales de son action sociale, de commenter les axes principaux des prévisions budgétaires et de permettre des comparaisons pluriannuelles qui illustrent l'évolution des politiques sociales développées au fil du temps par le CPAS.

Le budget 2020 est établi en équilibre compte tenu d'une dotation communale de **12.503.513,45€** pour les activités du CPAS, d'une dotation spécifique de **125.174.00,00€** pour la liquidation de l'hôpital de revalidation gériatrique, d'une intervention de **268.000,00€** dans les frais afférents à la liquidation de l'asbl wolu-social et d'une intervention dans le financement de l'achat du bâtiment sis Gulledelle 98 de **167.000,00€** soit, au total, une intervention communale globale de **13.063.687,45€**.

PROJETS POLITIQUES

L'exercice budgétaire 2020 du CPAS sera essentiellement marqué par le début de la construction du projet « court séjour », par la poursuite de la modernisation du fonctionnement des services et par l'installation progressive du « contrôle interne ».

Les travaux d'aménagement de la maison de la Place Verheyleweghen seront terminés dans le courant de l'année. Pour rappel, à l'issue des travaux, le CPAS disposera aux étages de deux logements de transit lui permettant ainsi de faire face aux situations d'urgence sociale qui se présentent. Au rez-de-chaussée sera installé un « guichet social unique » où tout citoyen pourra trouver les informations concernant les services d'aides tant du CPAS que de la commune.

La nouvelle buanderie fonctionnera pleinement assurant un meilleur service aux résidents et pour améliorer encore les conditions de travail du personnel, une climatisation y sera installée.

Le CPAS ayant obtenu le permis d'urbanisme pour son nouveau Centre de court séjour, les travaux devraient débuter dans l'année. Pour rappel, le court séjour sera construit en bout des ailes A et C de la maison de repos et comptera 22 places.

L'installation des services administratifs au Gulledelle est aussi l'occasion de poursuivre le plan d'actions en 3 ans pour la sécurité et la continuité informatique du CPAS. Le but est de satisfaire pleinement aux exigences de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale et de garantir aux usagers, au personnel, aux résidents et à leurs familles la confidentialité totale des données dont le CPAS dispose.

Ces réalisations ne doivent cependant pas faire oublier la politique sociale du CPAS ; le budget consacré à la politique d'insertion professionnelle des usagers croît encore en 2020 !

Ce ne sont pas moins de 120 postes « emploi d'insertion » qui sont prévus au budget 2020. Le service d'insertion professionnelle se voit confier une mission centrale et doté de moyens nouveaux, pour affronter ce nouveau défi.

Pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses, la réorganisation structurelle du service social se poursuivra.

L'ambition du Conseil pour l'année 2020 est bien de mettre tout en œuvre pour permettre aux travailleurs sociaux d'exercer leur profession dans des conditions telles qu'un réel travail social reste possible, tout en assurant le respect de la loi et de ses obligations.

L'année 2020 verra également le début de la mise en place du « contrôle interne » qui permettra à terme de rendre les services du CPAS encore plus efficaces et plus performants.

Enfin le CPAS poursuivra les efforts entrepris en vue de la maîtrise de la consommation énergétique et de la réduction des déchets afin d'obtenir le label d'entreprise éco-dynamique.

1 EVOLUTION DU SUBSIDE COMMUNAL

Evolution de la dotation communale attribuée au CPAS et du fonds spécial de l'action sociale.

	Dotation communale - Gemeentedotatie	Fonds spécial de l'aide sociale - Bijzonder Fonds voor Maatschappelijk Welzijn	Total - Totaal
Budget - Begroting 2015	12.419.405,98	427.757,02	12.847.163,00
Compte - Rekening 2015	11.437.276,35	456.665,32	11.893.941,67
Budget - Begroting 2016	11.500.000,00	456.663,32	11.956.663,32
Compte - Rekening 2016	11.941.398,70	456.663,32	12.398.062,02
Budget - Begroting 2017	11.497.972,06	459.863,44	11.957.835,50
Compte - Rekening 2017	10.992.549,83	466.263,68	11.458.813,51
Budget - Begroting 2018	12.121.000,00	495.041,00	12.616.041,00
Budget - Begroting 2019	12.381.500,00	550.000,00	12.931.500,00
Budget - Begroting 2020	12.503.513,45	558.384,76	13.061.898,21

2 CHARGES DU PERSONNEL

La charge inscrite en dépense au budget initial 2019 pour le personnel s'élevait à **13.598.185,19 €**.

Pour le budget 2020, nous prévoyons **14.501.504,97 €** soit **36,98%** des dépenses d'exploitation budgétées. On constate donc que ce pourcentage par rapport à celui de l'année précédente qui était de **37.20 %** diminue légèrement.

La différence entre le budget initial 2019 et le budget initial 2020 en matière de personnel s'explique notamment par l'indexation salariale et par le fait que de nombreux postes ont été créés pendant l'année 2019, introduits à la MB 2019 et entièrement budgétisés en 2020. Ces postes nouveaux sont rendus indispensables à la suite de l'augmentation constante du nombre de demandes d'aides adressées au service social et à l'augmentation de la charge de travail qui en découle dans les différents départements intervenant dans le processus.

Cette différence s'explique aussi par la volonté du CPAS de renforcer ses équipes pour faire face aux obligations légales imposées par la nouvelle loi, notamment en matière de contrôle interne.

Ainsi, le cadre adapté prévoit les postes suivants :

- Pour l'administration générale : un conseiller en environnement, un collaborateur administratif et un analyste en statistique pour le contrôle interne et la sécurité, un collaborateur administratif pour le secrétariat, un comptable à la recette et un chargé de mission au département de la comptabilité et du budget
- Pour le département de l'action sociale : un assistant social pour le logement et un assistant social et un assistant administratif pour le service IP

2.1 Tableau comparatif des charges du personnel

Fonction - Functie	Budget - Begroting 2016	Compte - Rekening 2016	Budget - Begroting 2017	Compte - Rekening 2017	Budget - Begroting 2018	Budget - Begroting 2019	Budget - Begroting 2020
Administration générale - Algemene administratie (F. 1230)	2.834.100,34	2.853.804,62	2.873.183,00	2.696.937,06	3.033.476,87	3.174.883,84	3.475.303,53
Services généraux - Algemene diensten (F. 1310)	351.198,97	348.385,40	390.581,00	372.406,67	464.220,27	547.608,44	498.373,16
Hôpital en liquidation - Ziekenhuis in vereffening (F. 1320)	-	-	-	-	-	-	-
Aide sociale - Sociale bijstand (F. 8320)	1.504.437,12	1.518.567,39	1.901.995,00	1.661.523,52	1.999.203,97	2.179.310,60	2.627.215,35
Aide sociale Majoration 10 % - Sociale bijstand verhoging 10% (F. 83208)	-	-	-	179.603,97	253.121,50	205.739,01	-
Maison de repos - Bejaardetehuis (F. 8341)	3.638.984,00	3.866.555,66	3.602.681,00	4.458.560,50	3.694.947,95	3.842.640,90	4.016.285,99
Centre de jour - Dienstcentra (F. 8342)	291.419,04	357.006,22	290.309,00	253.508,65	273.031,87	289.044,54	283.600,80
Initiative locale d'accueil - Lokale opvanginitiatief (F.83601)	73.133,35	120.459,06	241.733,00	280.195,79	228.220,63	134.841,38	133.857,89
Aides Familiales - Gezins- en bejaardenhulp (F. 8441)	1.454.418,72	1.391.513,89	1.502.554,00	1.434.695,14	1.561.461,74	1.552.931,64	1.450.012,56
Repas à domicile - Thuisbezorgde maaltijden (F. 8446)	24.429,20	29.939,04	26.438,00	23.767,15	27.863,65	19.234,96	21.298,97
Service d'insertion professionnelle - Sociale en beroepsherinschakelingsdienst (F.84492)	399.038,03	354.536,81	385.373,00	297.264,29	330.764,00	412.573,68	508.012,59
Charges personnel Emploi d'insertion - Personeelslasten Inschakelingsbetrekking (F. 844921)	312.815,46	373.542,48	439.897,86	172.224,10	557.921,07	683.553,81	964.680,21

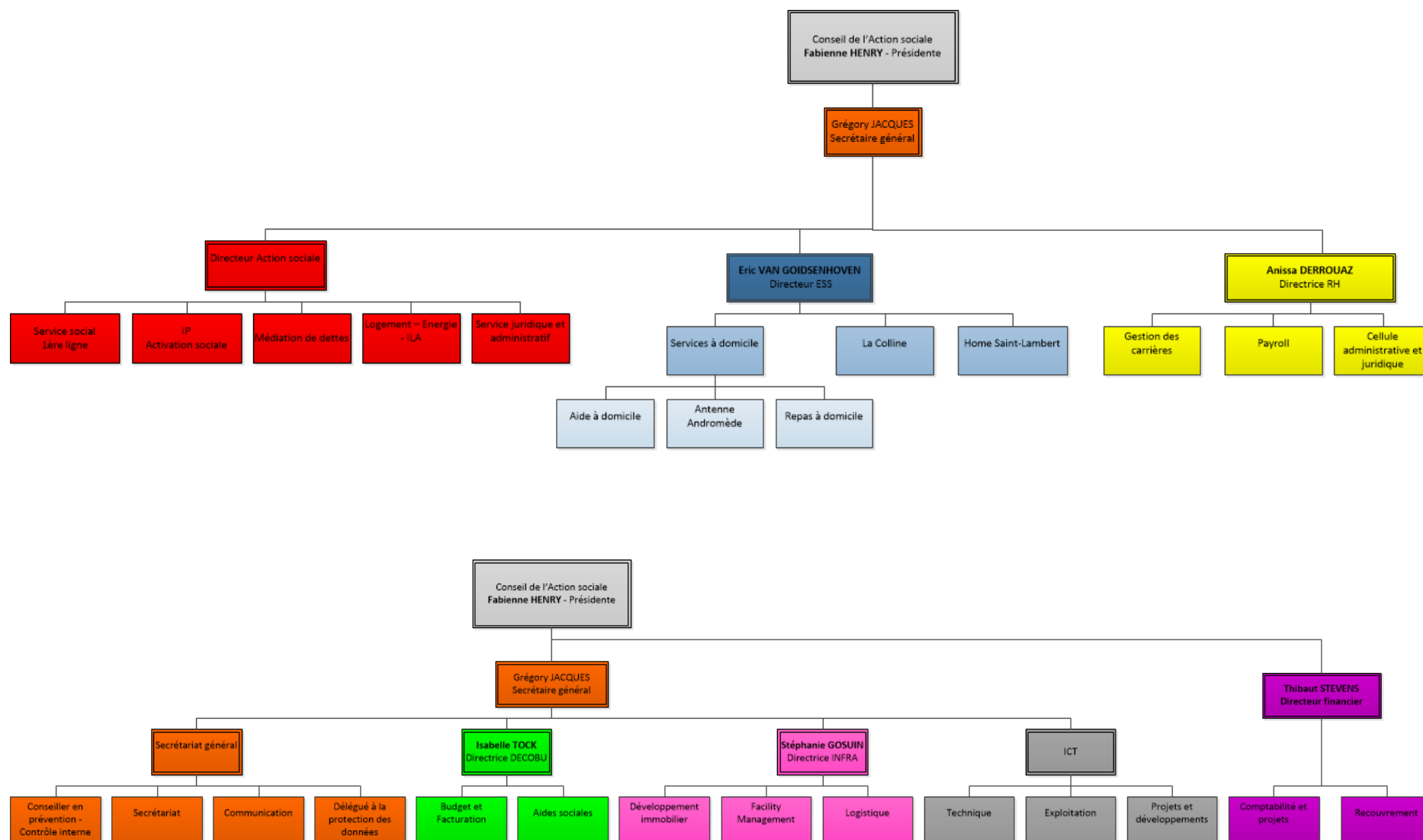
Service médiation de dettes - Dienst voor bemiddeling in de schulden (F. 84496)	190.298,91	170.734,75	194.700,00	181.283,91	208.397,07	262.259,34	263.892,84
Le Relais - Het Veer (F. 8722)	43.383,23	48.519,43	24.735,00	42.164,36	10.713,05	27.929,64	13.737,64
Antenne Andromède - Antenna Andromede (F. 9240)	97.498,73	108.410,48	104.046,00	131.858,97	102.785,54	115.633,32	95.233,44
Recettes et dépenses générales - Algemene ontvangsten en uitgaven (F. 0090)	-	-	-	219,56	150.000,00	150.000,00	150.000,00

2.2 Personnel en fonction au 30 juin 2019

	Nombre de personnes - Aantal personen	Nombre ETP - Aantal VTE*	Dont ACS - Waaronder Geco's	Dont Emploi d'insertion - Waaronder Inschakelingsbetrekking
Administration centrale - Centrale Administratie. F. 1040		42,81	3	
Facility - Facilitaire dienst F. 1310		6,93		
Action sociale – Maatschappelijke welzijn 8320		38,74	0,5	
HSL- SLT - 8341		70,71	4,8	
Colline – De Heuvel 8342		6,12	1	
ILA – LOI 83601		4,5		
Aide Familiales - Gezinshulp 8441		28,9		
Repas à domicile - Thuisbezorgde maaltijden 8446		0,5		
ISP – SPI 84492		6	2	
Emploi d'insertion - Inschakelingsbetrekking		28,49		28,49
Méd. Dettes – Schuldbemiddeling 84496		3,15		
Relais – Het Veer 8722		0,2		
Antenne Andromède – Antenna Andromeda 9240		2		
TOTAL - TOTAAL		239,05	11,3	28,49

*Les ETPs renseignés sont les ETPs payés (ICP intégrées et personnes sous salaires garantis compris).

2.3 Organigramme des services



3 CHARGES D'EMPRUNT

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des charges d'intérêts à rembourser par chaque fonction pour l'année 2020.

Fonction - Functie	Budget Begroting 2016	Compte Rekening 2016	Budget initial Oorspronkelijke begroting 2017	Compte Rekening 2017	Budget Begroting 2018	Budget Begroting 2019	Budget Begroting 2020
Administration générale - Algemene administratie (F. 1230)	1.500,00	304,06	6.040,76	48,15	2.690,47	2.117,13	1.830,26
Patrimoine privé - Privaat patrimonium (F. 1240)	80.612,33	80.612,33	88.785,44	84.210,78	85.643,26	4.253,49	16.321,21
Services généraux - Algemene diensten (F. 1310)	2.203,00	19,04	5.273,72	-53,78	2.319,70	1.836,70	1.392,93
Aide sociale - Sociale bijstand (F. 8320)	3.500,00	22,05	4.252,29	-49,72	2.389,62	1.732,98	1.253,18
Maison de repos - Bejaardetehuis (F. 8341)	435.363,38	336.832,77	359.101,87	314.352,30	317.124,84	302.622,06	273.771,61
Centre de jour - Dienstcentra (F. 8342)	122,00	-	247,10	-4,37	110,50	78,79	71,41
ILA - LOI (83601)	-	-	45.663,20	140,64	315,75	217,79	145,84
Gulledelle 98 (F. 836012)	-	-	-	46.180,21	37.057,30	35.971,52	37.522,92
Aides Familiales - Gezins- en bejaardenhulp (F. 8441)	500,00	-	779,92	-24,49	447,12	379,12	231,92
Repas à domicile - Thuisbezorgde maaltijden (F. 8446)	1.000,00	-	591,14	-13,49	268,33	236,86	196,92
Service d'insertion professionnelle - Sociale en beroepsherinschakelingsdienst (F. 84492)	398,21	-	381,54	-8,80	253,27	227,36	350,15
Service médiation de dettes - Dienst voor bemiddeling in de schulden (84496)	982,00	-	-	-	-	-	4,67
Le Relais - Het Veer (F. 8722)	2.563,00	-	1.150,00	-	3.992,62	2.141,96	1.706,60
HRG en liquidation - Ziekenhuis in vereffening (F. 8729)	12.966,53	3.405,36	11.741,28	3.083,07	10.467,03	89.193,00	87.540,00
Antenne Andromède - Antenna Andromeda (F. 9240)	702,00	4,86	736,55	-10,05	581,62	469,57	432,06
Recettes et dépenses générales - Algemene ontvangsten en uitgaven (F. 0090)	-	-	-	4.292,96	-	8.500,00	35.000,00

* Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des tranches de capital à rembourser par chaque fonction pour l'année 2020.

Fonction Functie	Budget Begroting 2016	Compte Rekening 2016	Budget initial Oorspronkelijke begroting 2017	Compte Rekening 2017	Budget Begroting 2018	Budget Begroting 2019	Budget Begroting 2020
Administration générale - Algemene administratie (F. 1230)	5.624,00	3.681,15	34.970,79	18.065,99	42.079,16	44.218,50	47.535,89
Patrimoine privé - Privaat patrimonium (F. 1290)	6.909,30	6.909,30	166.480,04	155.214,46	181.253,84	161.558,84	156.836,86
Services généraux - Algemene diensten (F. 1310)	6.202,86	1.457,92	52.464,81	11.583,65	52.388,83	55.280,10	57.882,62
Aide sociale - Sociale bijstand (F. 8320)	13.632,86	3.198,66	22.413,89	16.017,67	27.540,19	30.139,10	33.044,22
Maison de repos - Bejaardetehuis (F. 8341)	853.880,81	830.218,51	878.662,74	822.047,00	919.525,92	900.924,56	946.188,22
Centre de jour - Dienstcentra (F. 8342)	-	162,88	1.994,69	206,44	606,46	1.278,14	1.522,55
ILA - LOI (F. 83601)	-	-	323.872,45	20.969,13	21.666,52	21.092,97	21.165,32
Gulledelle 98 (F. 836012)	-	-	-	296.555,52	316.933,62	313.929,29	329.618,97
Aides Familiales - Gezins- en bejaardenhulp (F. 8441)	-	428,10	8.442,15	1.147,11	3.880,32	3.775,15	5.065,84
Repas à domicile - Thuisbezorgde maaltijden (F. 8446)	-	-	2.940,14	1.074,17	2.954,09	2.963,69	3.004,04
Service d'insertion professionnelle - Sociale en beroepsherinschakelingsdienst (F. 84492)	829,18	868,39	1.185,81	440,95	1.560,55	1.400,40	2.422,45
Service médiation de dettes - Dienst voor bemiddeling in de schulden (F. 84496)	-	-	-	-	-		53,21
Le Relais - Het Veer (F. 8722)	-	-	8.821,79	-	79.683,21	79.214,65	79.858,74
HRG en liquidation - Ziekenhuis in vereffening (F. 8729)	-	30.631,15	31.856,40	31.856,40	33.130,66	47.002,11	51.140,52
Antenne Andromède - Antenna Andromeda (F. 9240)	1.843,61	703,77	2.911,93	2.806,64	3.660,37	3.155,47	5.626,81

4 SERVICE D'EXPLOITATION

La loi organique du 8 juillet 1976 a confié aux centres publics d'action sociale la mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité dans le respect de la dignité humaine. Cet objectif personnaliste est précisé à l'article 57 de la susdite loi en ces termes : " le centre public d'action sociale assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologue ".

Fort de son expérience, le centre public d'action sociale a développé au fur et à mesure des années, une série de services et d'établissements, tant de soins que d'hébergement. L'ensemble des recettes et dépenses de ces services se présentent comme telles :

4.1 Recette

L'analyse des recettes – hors facturation interne et hors bilan de l'hôpital – se rapportant aux exercices 2016 à 2020 permet de ventiler les ressources comme suit :

RECETTES - ONTVANGSTEN							
	Budget Begroting	Compte Rekening	Budget Begroting	Compte Rekening	Budget Begroting	Budget Begroting	Budget Begroting
	2016	2016	2017	2017	2018	2019	2020
Services facturés à des tiers - Aan derden gefactureerde diensten	3.385.944,27	3.501.735,62	3.943.194,01	3.556.333,47	4.201.346,82	4.379.167,00	5.042.853,84
Transferts - Overdrachtsontvangsten[1] (-FSAS-SC) - (-BFMW - GS)	14.546.951,78	16.796.825,43	17.438.072,80	18.283.966,17	15.105.175,34	20.669.355,84	22.228.428,75
Produits financiers - Financiële opbrengsten	74.882,00	79.691,05	74.655,00	75.192,06	74.206,83	75.000,00	78.350,00
Subsides F.S.A.S. - Subsidie B.F.M.W.	456.663,32	456.663,32	459.863,44	466.263,68	495.041,00	550.000,00	558.384,76
Subside communal - Subsidie van de gemeente	11.500.000,00	11.941.398,70	11.497.972,06	10.992.549,83	12.121.000,00	12.381.500,00	12.503.513,45
TOTAL - TOTAAL	29.964.441,37	32.776.314,12	33.413.757,31	33.374.305,21	31.996.769,99	38.055.022,84	40.411.530,80

[1] Recettes provenant de l'état, l'INAMI/Iriscare etc. à l'exclusion du subside communal et du F.S.A.S

Comme nous pouvons le voir, les recettes des services facturés à des tiers augmentent entre 2019 et 2020 d'environ 700.000 €. Cette croissance s'explique par la facturation de 79 articles 60 à destination des entreprises privées à concurrence de la différence entre le salaire brut et la récupération du revenu d'intégration auprès du SPP soit une moyenne de 1.280 € par mois.

Entre le budget 2019 et 2020, la hausse de cette facturation est de 1.000.000 euros. Par conséquent, d'autres recettes annexes dont nous ne présenterons pas le détail ont diminué.

En ce qui concerne les recettes de transfert (augmentation de 1,6M), l'impact du nombre croissant d'usagers se répercute au niveau des recettes de transfert à concurrence de 550.000 €.

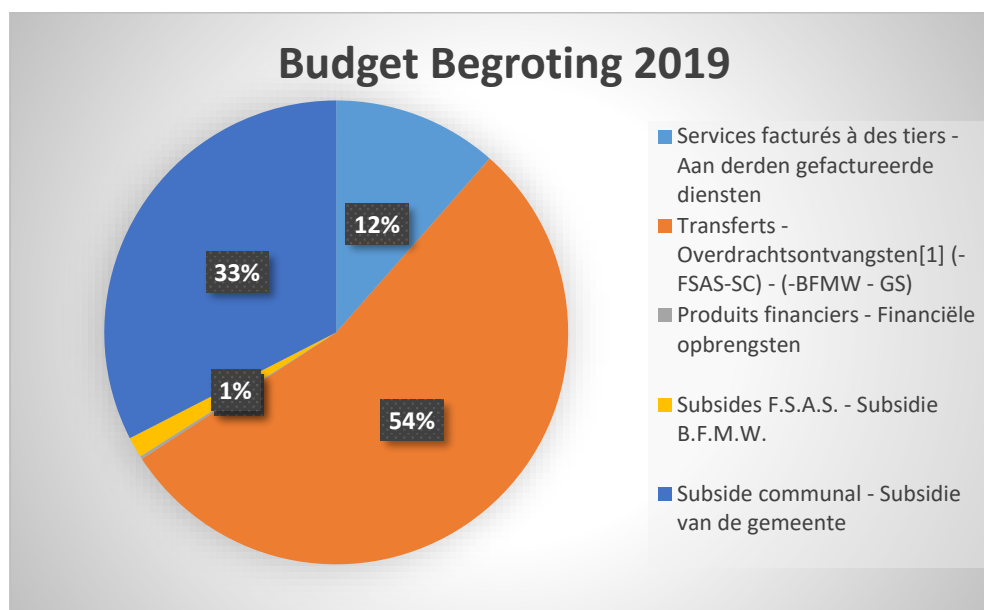
Le travail d'optimisation des recettes en provenance de l'INAMI produit également ses effets à la maison de repos puisque la récupération escomptée augmente de 170.000€ entre le budget 2019 et le budget 2020. Un travail a en effet été entrepris avec la société Probis afin d'optimiser financièrement les profils des résidents rentrant au Home.

Notons aussi l'augmentation des recettes de pensions des résidents de la maison de repos à charge de l'aide sociale à hauteur de 300.000 €.

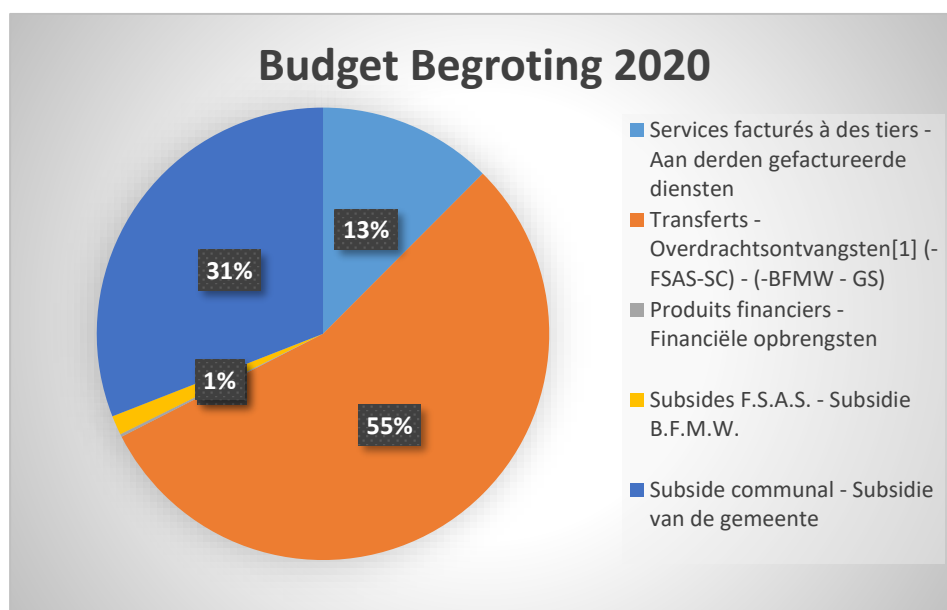
Les produits financiers restent quant à eux, relativement stables puisqu'ils sont constitués des 70.000€ hors indexation versés par Erasme dans le cadre du bail emphytéotique contracté entre les 2 parties.

Attirons d'emblée l'attention sur le fait que le budget d'exploitation présente un résultat positif de 1.740.966,26 € qui est utilisé pour le remboursement des emprunts. En ce qui concerne le détail des investissements, nous renvoyons le lecteur au point 5 « service d'investissement » de la présente note de politique générale.

Pour le budget 2019, la répartition des recettes d'exploitation se résume ainsi :



En comparaison à 2020 :



Nous voyons donc que proportionnellement entre 2019 et 2020, l'intervention communale par rapport au budget total du Centre connaît une légère diminution. Celle-ci est compensée équitablement par l'augmentation des services facturés et des recettes de transfert.

Intervention du pouvoir central et subsides

Pour l'année 2020 :

- L'intervention Maribel dans les frais de personnel cumulée à l'intervention pour la formation 600 du personnel infirmier s'élève à 1.003.431,60 €
(art.1040/48500/01, art. 8320/48500/01, art. 8341/48500/01, art. 8441/48500/01, art. 8446/48500/01, art. 84492/48500/01).
- L'intervention ACS dans les frais de personnel prévus s'élève à 156.640,38€ (art. 1040/46500/06, art. 8320/46500/06 art.8341/46500/06, art. 8342/46500/06, art. 84492/46500/06).
- Le montant de l'intervention prévue dans le paiement des primes linguistiques s'élève à 159.621,73 €

Ci-dessous se trouve le tableau reprenant l'ensemble des subsides escomptés par le CPAS pour 2020 avec à gauche les articles de recettes et à droite les articles de dépenses dont le montant en 2020 est réparti entre les frais de personnel et les frais de fonctionnement.

Articles de recettes Ontvangsten artiklen	Subside - Subsidie	2020	Personnel Personeel	Fonctionnement Werkingskosten	Article de dépenses - Artikelen uitgaven
8342/46500/13	Subvention COCOM - Subsidie GGC	30.000,00		30.000,00	Nihil
83601/48500/03	Subvention AMU - Subv. DMH	27.000,00		27.000,00	Nihil
9240/47600/02	Subv. INAMI: Protocol 3 - Subs. RIZIV : Protocol 3	92.000,00		92.000,00	Tous les articles 9240 - Alle 9240 artikelen
0020/48500/01	Revalorisation barémique - Loonschaalverhoging	142.000,00	142.000,00		Sur toutes les fonctions - Op alle functies 11100/
0210/46600/01	Fonds spécial de l'Aide sociale - Bijzonder Fonds voor Maatschappelijk Welzijn	558.384,76		558.384,76	Nihil
1040/46500/06	Subv. Cosub - Subs Cosub	34.896,24	34.896,24		1040/11100/18
1040/46500/13	Prime linguistique - Taalpremie	159.621,73	159.621,73		Sur toutes les fonctions - Op alle functies 11100/
1040/48500/01	Subv. Maribel Social ONSS APL - Subs. Sociale Maribel RSZ PPO	97.479,00	97.479,00		1040/11100/05
80151/38000/07	Fonds soc. Elect.et gaz (factures) - Soc. Fonds elekt.en gas (facturen)	24.500,00	24.500,00		80151/03000/13

8320/38000/07	Subvention missions CPAS-énergie (élect.-gaz) Sub. Fédérale - Subsidie opdrachten OCMW - energie (elekt-gas) Federale Subs.	71.293,88		71.293,88	8320/33400/01, 8320/1100/05, 8320/12300/02, 8320/32100/01, 8320/12400/23
8320/46500/06	Subv. Cosub - Subs Cosub	2.908,02	2.908,02		8320/11100/18
8320/46500/13	Convecteurs et fonds Mazout/ Subv. Coordination sociale (COCOM) - Convectoren en Mazoutfonds. Subs. Sociale coördinatie (GGC)	77.000,00		77.000,00	8320/12300/02, 8320/12300/09, 8320/33400/36
8320/46500/15	Sub. Fr. personeel/dossier RIS-MI-IS - Subsidie Fr. personeel/dossier leefloon	578.400,00	578.400,00		84492/11100/13, 8320/11100/13, 8320/11100/05, 8320/03xxx/x 84492/03xxx/x
8320/46600/02	Subv. pour gar. Locatives - Subs. Voor huurwaarborgen	3.500,00		3.500,00	8320/33400/35
1040/46500/13 STIB	Frais de transport STIB - vervoerskosten MIVB	14.623,10	14.623,10		1040/115*
1310/46500/13 STIB	Frais de transport STIB - vervoerskosten MIVB	2.648,76	2.648,76		1310/115*
8320/48500/01	Subv. Maribel Social ONSS APL - Subs. Sociale Maribel RSZ PPO	256.771,04	256.771,04		8320/11100/13
832040/46500/13	Subv. Activation sociale - Subs. Sociale activering	74.848,20			832040/12400/05/DAS, 832040/12400/05HSL, 832040/12400/05AA, 8320/11100/05
832041/46500/13	Subv. Activation sociale enfants - Subs. Sociale activering kinderen	32.077,80			832040/12400/05
832050/38000/12	Hydrobru (IBDE/BIWD)	49.000,00	14.700,00	34.300,00	832050/33400/01, 8320/11100/13
8341/46500/06	Subv. Cosub - Subs Cosub	67.465,86	67.465,86		8341/11100/18
8320/46500/13 STIB	Frais de transport STIB - vervoerskosten MIVB	11.115,87	11.115,87		8320/115*
83208/46500/13 STIB	Frais de transport STIB - vervoerskosten MIVB	3.206,50	3.206,50		83208/115*
8341/48500/01	Subv. Maribel Social ONSS APL/Formation 600 - Subs. Sociale Maribel RSZ PPO/Vorming 600	479.195,70	479.195,70		8341/11100/*
8342/46500/06	Subv. Cosub - Subs Cosub	11.632,08	11.632,08		8342/11100/18
83601/48500/04	Subvention FEDASIL - Subsidie FEDASIL	377.240,64		377.240,64	Tous les articles 83601 - Alle 83601 artikelen
8341/46500/13 STIB	Frais de transport STIB - vervoerskosten MIVB	27.022,54	27.022,54		8341/115*

8342/46500/13 STIB	Frais de transport STIB - vervoerskosten MIVB	2.404,88	2.404,88		8342/115*
83601/48500/01	Subv. Maribel Social ONSS APL - Subs. Sociale Maribel RSZ PPO	0,00	0,00		83601/11*
83601/46500/13 STIB	Frais de transport STIB - vervoerskosten MIVB	1.020,25	1.020,25		83601/115*
8441/48500/01	Subv. Maribel social ONSS APL et Maribel fiscal	92.719,56	92.719,56		8441/11*
8441/46500/13 STIB	Frais de transport STIB - vervoerskosten MIVB	9.084,60	9.084,60		8441/115*
8446/46500/13 STIB	Frais de transport STIB - vervoerskosten MIVB	437,25	437,25		8446/115*
8446/48500/01	Subv. Maribel social ONSS APL et Maribel fiscal	15.453,26	15.453,26		8446/11*
84492/48500/01	Subv. Maribel Social ONSS APL - Subs. Sociale Maribel RSZ PPO	61.813,04	61.813,04		84492/11100/05
844929/46500/13	Subventions ACTIRIS - Subsidies ACTIRIS	158.000,00	158.000,00		84492/11100/13, 84492/11100/18
844921/46560/05	Intervention majorée de 25% (étudiants - 25ans) - Leefloon met verhoogde toelage van 25% (studenten - 25 jaar)	43.425,74	43.425,74		844921/11100/17
84496/38000/07	Fonds soc. Elec. Et gaz (personnel) - Soc. Fonds Elek.en gas (personeel)	257.383,90	257.383,90		84496/11100/05(60000) + 84496/11100/13(80000)
84492/46500/13 STIB	Frais de transport STIB - vervoerskosten MIVB	3.498,00	3.498,00		84492/115*
844921/46500/13 STIB	Frais de transport STIB - vervoerskosten MIVB	15.983,92	15.983,92		844921/115*
844921/48500/01	Sub. Fr. dossier Emploi d'insertion - Subsidie dossier Inschakelingsbetrekking	32.258,33		32.258,33	844921/12*
84496/46500/13 STIB	Frais de transport STIB - vervoerskosten MIVB	1.603,25	1.603,25		84496/115*
8722/46500/13 STIB	Frais de transport STIB - vervoerskosten MIVB	0,00	0,00		8722/11100/09
9240/46500/13 STIB	Frais de transport STIB - vervoerskosten MIVB	1.058,63	1.058,63		9240/115*

Notons la présence du nouveau subside pour les frais de dossiers article 60. Ce subside est évalué à 32.258,33 € pour 2020.

4.2 Dépenses

L'analyse des dépenses (hors facturation interne et hors bilan de l'hôpital) se rapportant exercices 2016 à 2020 permet de les décomposer comme suit :

DEPENSES - UITGAVEN							
	Budget Begroting	Compte Rekening	Budget Begroting	Compte Rekening	Budget Begroting	Budget Begroting	Budget Begroting
	2016	2016	2017	2017	2018	2019	2020
Personnel - Personeel	11.385.155,10	11.716.150,60	12.148.225,86	12.022.113,96	12.643.007,68	13.598.185,19	14.501.504,97
Fonctionnement Werkingskosten	4.879.696,69	4.594.355,73	4.739.655,99	4.897.513,73	5.240.565,86	5.427.807,80	6.058.077,85
Redistribution Herverdelingsuitgaven	12.342.523,33	13.473.387,89	14.674.425,72	14.771.201,27	16.238.224,93	17.042.213,93	18.195.445,55
Charges financières Financiële lasten	552.912,45	426.724,35	540.294,81	452.143,41	463.661,43	449.978,33	457.771,68
Prélèvements Overboekingen	-	1.849.881,93	-	584.362,12	-	-	-
TOTAL - TOTAAL	29.160.287,57	32.060.500,50	32.102.602,38	32.727.334,49	34.585.459,90	36.518.185,25	39.214.820,05

En ce qui concerne les dépenses, nous voyons que les augmentations sont liées pour partie, aux frais de personnel. Cela s'explique notamment par :

- l'indexation salariale qui aura tous ses effets sur l'année 2020,
- le renforcement des équipes du DAS pour faire face à l'accroissement du nombre de demandes,
- le renforcement de personnel back office (RH, DECOBU, RECETTE) pour traiter les flux administratifs et financiers liés aux aides sociales,
- le recrutement d'un DPD conformément à la nouvelle loi qui l'impose pour chaque CPAS.

Comme nous pouvons le voir, les dépenses de fonctionnement sont en croissance entre 2019 et 2020. Cela se justifie notamment par les facturations de prestation de nettoyage et de services techniques par Wolu-Facilities (+315.000 €) liées au recrutement supplémentaire de personnel et aux emprunts souscrits par cette association.

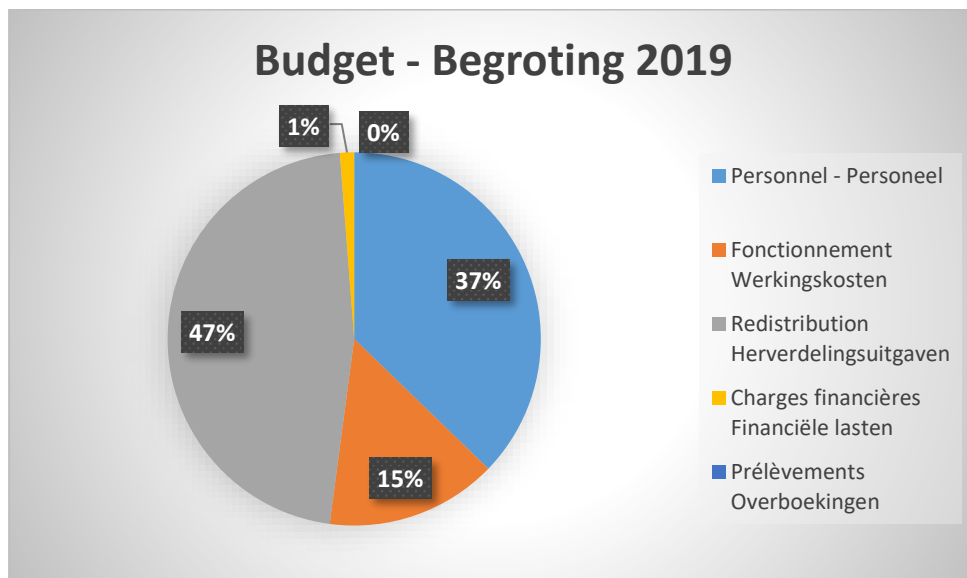
Aussi, les charges du bâtiment Gulledele 98 connaissent un accroissement de 96.000 €.

Les dépenses de redistribution ont largement évolué. Cette évolution se manifeste principalement dans les dépenses de revenus d'intégration.

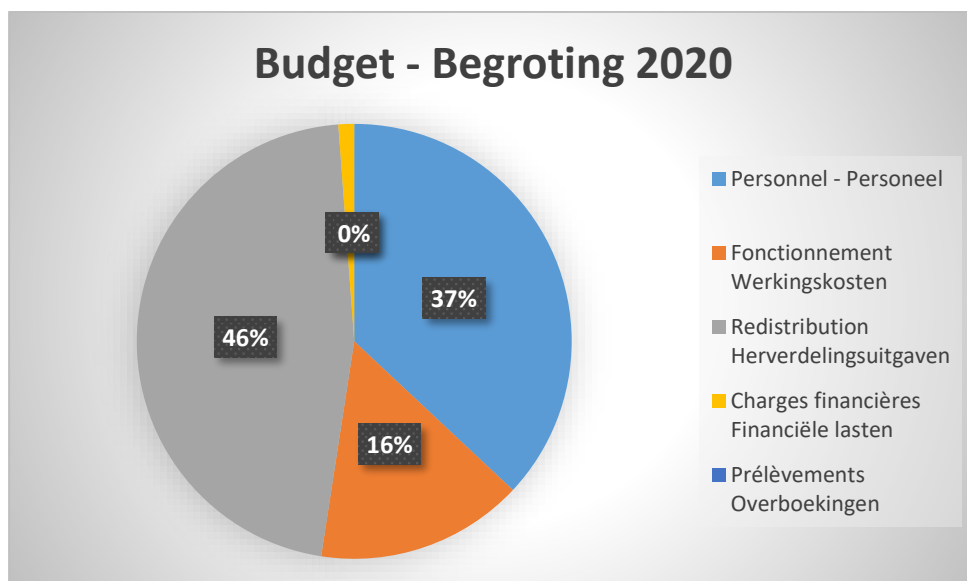
Cette augmentation trouve sa source dans la hausse du nombre bénéficiaires (+2%) du RIS/ERIS. Aussi, l'augmentation des taux cohabitants et isolés qui a eu lieu en juillet 2019, et l'augmentation du taux chef de famille qui aura lieu en décembre 2019 impactera désormais l'année 2020 dans son intégralité.

Les charges financières ont, quant à elles, légèrement réaugmenté. Cela fait suite au marché des emprunts qui a été souscrit durant l'exercice 2018 pour lequel nous commençons désormais à rembourser les intérêts.

Pour le budget 2019, la répartition des dépenses d'exploitation se résume ainsi :

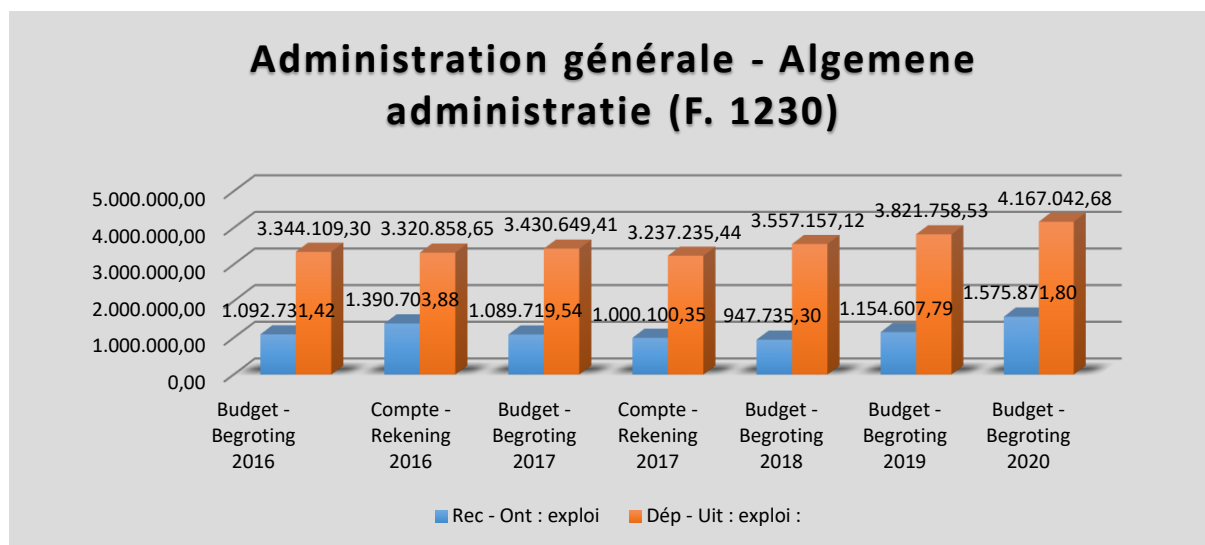


En comparaison à 2020 :



Nous voyons donc que d'une année à l'autre, la décomposition des dépenses reste relativement stable.

4.3 Administration Centrale



L'administration centrale regroupe différentes fonctions de support telles que les Ressources Humaines, le secrétariat, le DECOBU et la Recette.

L'année 2020 aura pour but de continuer le travail d'amélioration constante des procédures et des processus liés aux nouveaux logiciels implémentés au DECOBU et à la Recette afin d'augmenter la rapidité de la comptabilisation des recettes et afin d'améliorer les récupérations en lien avec les sommes octroyées aux usagers et d'optimiser les interfaces entre les logiciels.

En 2020, les Ressources Humaines continueront à développer la mise en place de descriptions de fonction dynamiques, établies avec les responsables pour l'ensemble du personnel afin de permettre à chaque travailleur de connaître la mission, les attentes et les compétences pour sa fonction. Le plan de formations des responsables de services se poursuivra en 2020, notamment avec les formations « comment fixer un objectif » et « l'évaluation » afin d'exercer une gestion efficace des compétences et des talents.

L'objectif pour les Ressources Humaines en 2020 sera également de se doter de son propre statut administratif et pécuniaire. De plus, l'accent sera mis sur un suivi plus précis en matière budgétaire et de gestion des subsides.

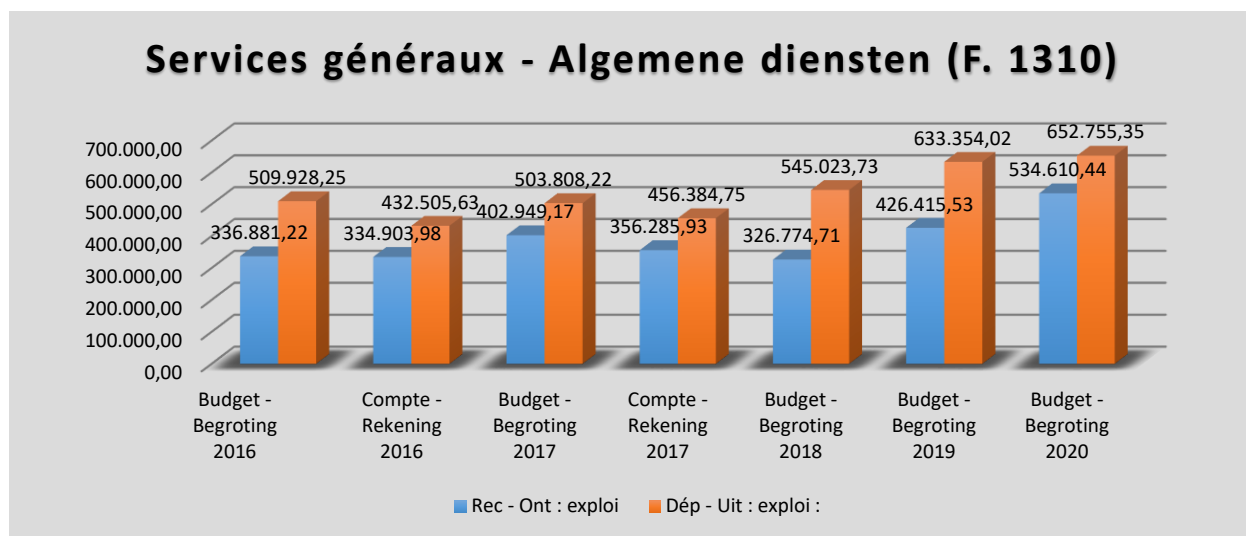
Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), d'application depuis le 25 mai 2018, implique la mise en place des mesures adaptées pour protéger les données personnelles.

Le CPAS et son Délégué à la Protection des Données, désigné en octobre 2019, veilleront à la bonne application et au respect de ces mesures en conformité au Règlement Général de Protection des Données.

La communication, tant interne qu'externe, sera davantage développée avec notamment la création d'une newsletter interne et l'amélioration de l'accessibilité numérique du site Internet.

Un système de contrôle interne sera mis en place progressivement afin d'assurer une sécurité raisonnable en ce qui concerne la réalisation des objectifs du CPAS et de respecter la législation ainsi que les procédures en vigueur.

4.4 Service Facilitaire



Depuis sa création, ce service est bipolaire et comprend à la fois le département de l'ICT et le département INFRA lié à la gestion du bâtiment et à la gestion des véhicules du CPAS.

1. Le Département ICT

En 2020, l'équipe ICT continuera à mettre en œuvre les moyens techniques nécessaires à la sécurisation et la confidentialité de données personnelles pour satisfaire à la demande du Règlement Général sur la Protection des Données.

Vu les informations confidentielles qu'il traite à propos des bénéficiaires, le CPAS doit se séparer de l'informatique communale afin de maintenir un système d'informations propres et sécurisées au sein du CPAS avec comme nécessité de disposer d'une haute performance, avec réplication (duplication) et garantie de continuité sur les deux sites du CPAS.

Outre l'aspect purement matériel, la console de gestion du superviseur simplifie également le pilotage de l'infrastructure et permet une administration centralisée.

Les données sont répliquées en permanence et dans un temps maximal de 10 minutes, ce qui limite grandement le risque de pertes. Enfin, le système de compression/déduplication permet de réduire les espaces disques, ce qui optimise le stockage.

Désassocier le CPAS de l'administration communale impliquera de nombreux changements pour l'équipe ICT notamment la messagerie, l'antivirus, le pare-feu, une connexion internet direct, etc.

Enfin, le service ICT participera activement aux groupes de travail mis en place en vue d'améliorer encore l'efficacité des différents logiciels « métier » et des matériels du CPAS.

Microsoft offre la possibilité de migrer vers Office 365 (Cloud) qui implique l'abandon des licences classiques.

Les avantages offerts sont la maintenance logicielle et les mises à jour qui sont à charge du fournisseur de la solution (totalement transparent pour l'utilisateur final), moyennant une redevance mensuelle. Cela dégagera du temps pour le service ICT.

Le parc informatique du CPAS est constitué principalement du système d'exploitation Windows 7 qui se trouve être en phase d'abandon progressif par Microsoft (phase-out). L'ensemble des ordinateurs seront mis à jour d'ici février 2020 vers Windows 10.

Nous disposons déjà d'un Wi-Fi pour le personnel, les résidents et leur famille. Pour des raisons évidentes de sécurité, ce système n'est pas connecté sur le réseau informatique du CPAS.

Cependant les nouvelles technologies et les objets connectés imposent le déploiement d'un Wi-Fi exclusivement professionnel, sécurisé, directement connecté à nos serveurs.

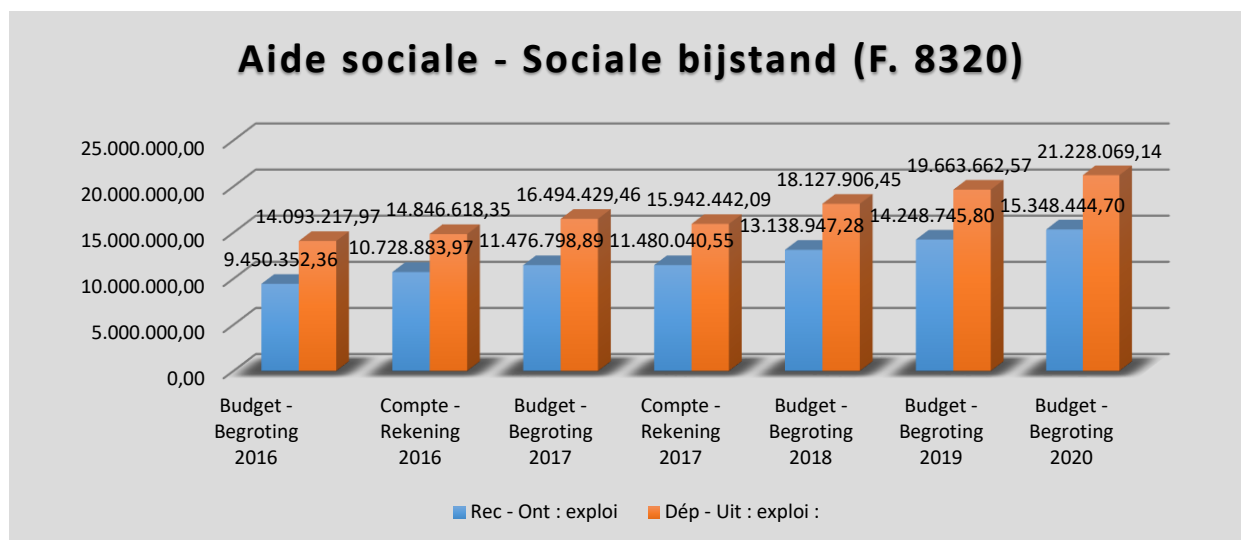
La sécurisation des locaux et des biens de l'institution seront poursuivis par l'ajout de serrures soit autonomes soit « on-line ».

2. Le Département Infra

En 2020, le département Infra se concentrera en priorité sur :

- Le suivi du dossier de soumission et les travaux du Centre de Court Séjour qui sera une structure d'accueil temporaire pour personnes âgées.
- Le suivi des travaux de rénovation de la maison de Roodebeek, Place Verheyleweghen. L'objectif est d'y construire deux appartements de transit (l'un de deux chambres et l'autre de trois) et un espace de bureau au rez-de-chaussée qui accueillera le guichet social unique.
- La création d'un nouvel ascenseur technique pour le transport de charges plus lourdes au Home Saint-Lambert afin de libérer les autres ascenseurs pour les résidents.
- La mise en place d'un plan global de maintenance pour les bâtiments du CPAS, à savoir les bâtiments situés au Gulledelle 98 et à la Charrette 27.

4.5 Service social de première ligne



Le revenu d'intégration sociale et les aides sociales sont instruits par le service social de première ligne (SSPL).

En 2018, 1.774 personnes bénéficiaient d'un revenu d'intégration sociale ou d'un équivalent au revenu d'intégration sociale et 856 personnes bénéficiaient de l'aide sociale. Parmi ces aides sociales, se trouvent des aides aussi diverses que l'accès aux soins de santé, l'accès au logement et le soutien des usagers par rapport à leurs consommations et frais énergétiques.

En 2019, la tendance à la hausse du nombre de bénéficiaires déjà observée en 2018 se confirme. Pour les années à venir, rien n'indique un ralentissement de cette progression, et encore moins une diminution du nombre d'aides octroyées.

Ci-dessous, un aperçu de l'évolution du public aidé au cours des neuf dernières années.

Nature de l'aide/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Intégration sociale	995	1030	1060	1212	1316	1407	1466	1546	1618
Equivalent intégration sociale	206	227	206	196	184	156	148	148	156
DOUBLON DIS ERI	6	4	12	8	16	20	17	18	21
autres aides sociales	449	468	483	572	584	743	885	783	856
ILA	37	41	37	39	46	46	88	170	156
Totaux	1.650	1.725	1.749	1.980	2.084	2.306	2.499	2.477	2.630
EVOLUTION	+ 7 %	+ 5 %	+ 1 %	+ 13 %	+ 5 %	+ 11 %	+ 8 %	- 1 %	+ 6 %

Sources : Tableau croisé dynamique données NHSocial (...-2016) / E.O.S. (2017-...)

Ce tableau mesure l'évolution du nombre de personnes ayant bénéficié, au moins une fois dans l'année, soit du revenu d'intégration, soit de l'aide sociale équivalente, soit uniquement et à l'exclusion des deux types d'aides précédemment cités, d'une autre aide sociale (Frais médicaux, paiement factures ...)

Fin 2019, face à ces demandes croissantes et à la charge de travail accrue qu'elles ont induites, le cadre du personnel a été augmenté avec : un assistant social en chef, deux assistants sociaux et un assistant administratif supplémentaires.

Le service social de première ligne veillera à guider les nouveaux venus dans leurs premiers mois de travail pour une prise en main des dossiers rapide et optimale.

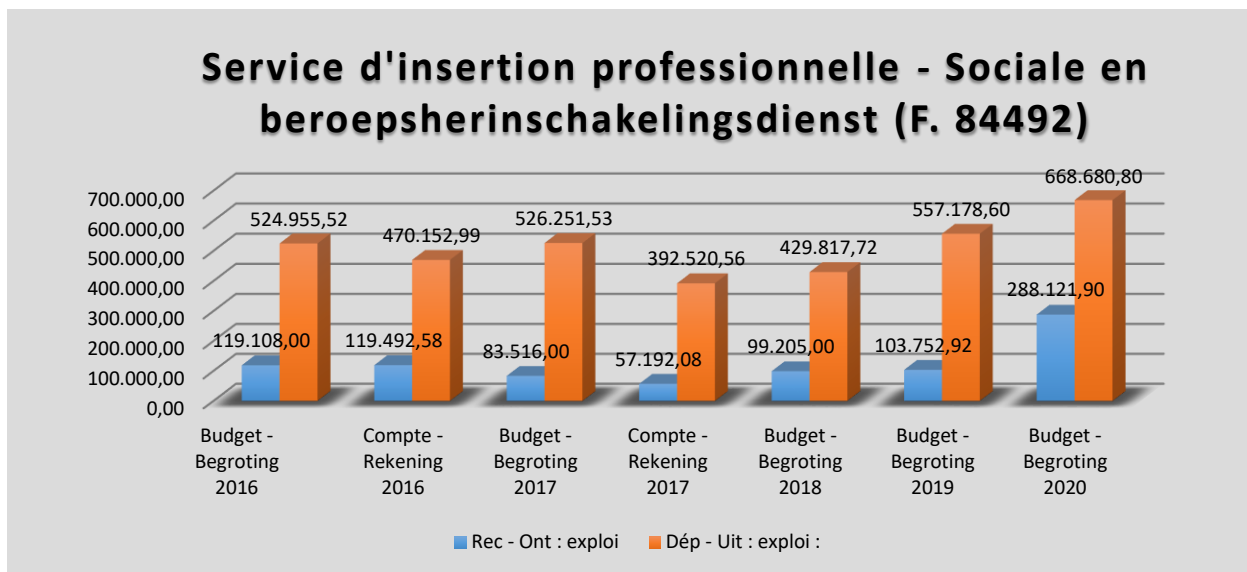
A la suite de la réforme engagée en 2018 et poursuivie en 2019, le service social de première ligne dispose d'une structure organisationnelle claire et travaille à construire et à opérationnaliser une vision pour son avenir.

Cette vision se traduira dans la mise en œuvre progressive de projets concrets qui permettront d'améliorer les conditions de travail et l'efficacité de nos procédures, tant au profit des bénéficiaires que des assistants sociaux.

Pour l'année à venir, le service social de première ligne entend ainsi poursuivre ces objectifs sur base de trois axes de travail :

1. Un service social et un accueil orientés et adaptés aux réalités du public :
 - Redéfinition d'une stratégie visant à une communication et à une accessibilité optimale avec les bénéficiaires, ainsi qu'à un gain qualitatif au niveau de la relation entre le CPAS et le bénéficiaire.
 - Simplification administrative dans la mise en œuvre de l'aide sociale : simplification des procédures, dématérialisation autant que possible et souhaitable, réduction des délais de traitement pour les citoyens.
2. Le maintien et le développement d'une qualité des accompagnements sociaux
 - Amélioration de la cohérence interne dans la lecture des situations sociales rencontrées
 - Amélioration du traitement de fond des dossiers, notamment en matière d'ouverture des droits et d'accompagnement social adapté
 - Déploiement d'un cycle de formation et de coaching des travailleurs sociaux.
3. Un fonctionnement efficace et efficient du service
 - Développement qualitatif du travail social grâce à l'encadrement plus rapproché réalisé au moyen d'une division en équipes de tailles réduites.
 - Intégration des nouveaux assistants sociaux et développement d'un programme d'intégration
4. Enfin, un travail d'analyse transversale sera effectué à plusieurs égards sur une série de questions sociales d'importance pour le service, ainsi que sur leur prise en charge :
 - Un redéploiement des processus et intersections qui existent entre première et seconde ligne (en matière d'insertion socioprofessionnelle, d'énergie, de logement...).
 - Un redéploiement de l'aide sociale donnée en urgence.

4.6 Insertion socio – professionnelle



Le législateur prévoit que toute personne bénéficiant du droit à l'intégration sociale doit « être disposée à travailler à moins que des raisons de santé ou d'équité l'en empêchent ».

Pour répondre à cette obligation, le service d'insertion socio-professionnelle organise l'accompagnement à la détermination d'un projet professionnel menant à l'exercice d'un travail rémunéré des bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'équivalent au revenu d'intégration qui sont considérés comme « disposés au travail ».

En 2019, le service se compose de huit agents d'insertion, un agent administratif et d'une coordinatrice.

Il se compose de deux pôles :

1. Le pôle Guidance :

Ce pôle est composé de quatre agents d'insertion.

Dans ce pôle, les travailleurs sociaux déterminent, dans un délai de 6 mois maximum, un projet professionnel avec les usagers du CPAS.

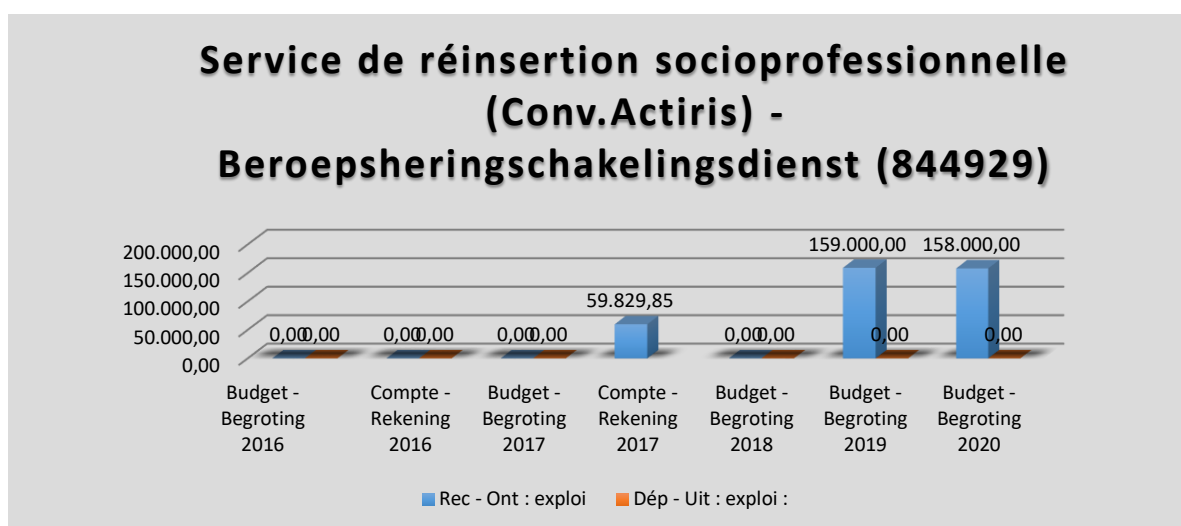
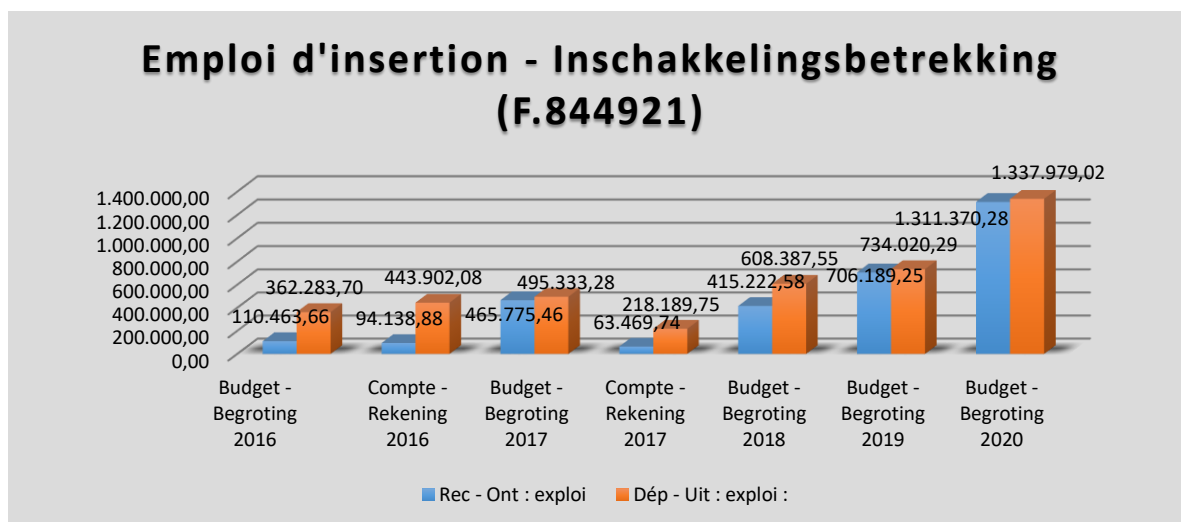
Celui-ci se construit en prenant en compte le parcours scolaire, les expériences, les compétences et les souhaits de l'utilisateur. Il doit être réaliste et mener à terme et le plus rapidement possible à un emploi stable et durable ainsi qu'à une autonomie financière.

A l'issue de cette période de guidance, l'utilisateur pourra soit être dirigé vers une formation qualifiante, soit vers la recherche active d'emploi ou encore vers un emploi (art. 60 ou secteur privé).

La gestion et le suivi des pré-formations et formations qualifiantes est assuré par le pôle Guidance.

Les agents du pôle Guidance préparent à la recherche active d'emploi, avant la passation du dossier au pôle Emploi.

2. Le pôle Emploi :



Ce pôle est composé de quatre agents : trois agents d'insertion et un prospecteur.

Le pôle Emploi assure les accompagnements des usagers lors d'une recherche active d'emploi.

Pour ce faire, différents outils sont en place : un table emploi, la simulation d'entretien d'embauche, le coaching et la sensibilisation du comportement à l'emploi.

Ce pôle intervient aussi pour la mise à l'emploi d'insertion, mesure « emploi d'insertion » au travers la réalisation d'entretien de pré-sélection, le lien avec les utilisateurs, l'évaluation et la médiation/gestion de conflit en cas de besoin.

Le prospecteur a pour mission de développer des partenariats avec des entreprises privées afin de conclure une convention entre le CPAS et l'entreprise afin que celle-ci devienne utilisateur de la mesure « emploi d'insertion ».

Les objectifs pour 2020 sont :

- Au niveau de l'activité :
 - Augmentation de l'activité au regard des exigences légales et régionales : arriver le plus rapidement possible à 10% du nombre de bénéficiaires RIS mis à disposition sous contrat article 60.
 - Se conformer à l'Arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale relatif à l'emploi d'insertion visé à l'article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale qui organise la mesure « Article 60 » comme un emploi d'insertion prévoyant :
 - Un accompagnement professionnel. Cet accompagnement implique la formation du travailleur à l'emploi qu'il occupe ou le développement de son autonomie dans une perspective de transition vers un emploi durable et de qualité ;
 - Un accompagnement social. L'objectif est ici de permettre au bénéficiaire de s'adapter au mieux à l'environnement de travail (procédures de travail et communication avec les intervenants) ;
 - ➔ Ces accompagnements ont pour but le déploiement des compétences du bénéficiaire et de maximiser ses chances sur le marché de l'emploi.
- En ce qui concerne le personnel :

Pour parvenir à mener à bien un suivi de qualité des usagers dans le service d'insertion professionnel, nous prévoyons une augmentation du cadre du personnel avec deux membres du personnel supplémentaires (un agent d'insertion et un agent administratif) en 2020.

4.7 Activation sociale

Le législateur a prévu la possibilité de déroger à l'obligation de prouver sa disposition à travailler pour raison de santé et d'équité. Cette dérogation est proposée au Comité Spécial du Service Social sur base d'un bilan social réalisé par un travailleur social.

Ce bilan reprend la situation de la personne, notamment les freins sociaux qui ne favorisent pas la capacité de l'utilisateur à se concentrer sur un projet professionnel.

Cette personne est orientée vers le service d'Activation sociale.

Ce service propose un accompagnement spécifique pour les usagers les plus éloignés du marché du travail. L'objectif est de rompre l'isolement social en réinvestissant le champ social.

Le service Activation sociale est composé de deux travailleurs sociaux et d'une coordinatrice. Il a été créé en 2017.

Ce service suit aussi le public analphabète.

Un panel d'outils et de partenariats ont déjà été mis en place au travers des accompagnements individuels, des modules collectifs (exemple : atelier confiance en soi » et de la création d'un réseau d'organismes spécialisés pour travailler des freins sociaux (exemple : centre de santé mentale, centre de désintoxication, etc.).

Le suivi des usagers de ce service est évalué tous les ans. L'objectif final restant de pouvoir aider les personnes à réinvestir le marché de l'emploi.

En 2020, le service Activation aura pour objectifs :

- D'augmenter le nombre d'ateliers collectifs (initiation à l'informatique, gestion de budget, groupe de parole, etc.), ainsi que de répéter l'expérience de l'atelier de confiance en soi ;
- De continuer d'encadrer les agents d'insertion afin qu'ils abordent les usagers ayant plusieurs freins sociaux et qu'ils puissent fixer avec eux des objectifs réalistes et réalisables ;
- De continuer à créer des partenariats.

4.8 Logement

En 2017, le CPAS a décidé de créer une cellule Logement en vue d'offrir aux usagers un accompagnement et des outils spécialisés en matière de logement. Le CPAS a ainsi développé une expertise dans le domaine et un réseau de partenaires utiles à ses missions.

La cellule Logement a pour mission de favoriser et faciliter l'accès et le maintien, pour les bénéficiaires du CPAS, à des logements décents, adaptés et à des loyers abordables.

Elle se compose de deux assistantes sociales à temps plein et est supervisée par une coordinatrice mi-temps.

Les années 2017 et 2018 ont été consacrées à sa construction, sa structuration et son démarrage.

Après ces deux années, la cellule Logement est sur pied et propose une méthodologie et cinq trajets d'accompagnement, ainsi que de nombreux outils pour les soutenir :

- La recherche d'un logement adapté ;
- L'accompagnement administratif et psychosocial lors de l'entrée en logement ;
- Le maintien et l'éducation au logement (gestion d'un ménage, prévention d'une expulsion, médiation avec le propriétaire, lutte contre l'insalubrité) ;
- L'insertion par le logement pour des publics très précarisés ;
- La gestion des situations d'urgence.

Des collaborations étroites ont également été nouées en interne, mais également avec les partenaires clés de la commune : services communaux, AIS, logements sociaux.

Ces réponses restent encore incomplètes ou limitées face à certains besoins en accompagnement rencontrés par nos usagers :

- Besoins plus accrus en termes « d'éducation au logement » de certains usagers : certains outils liés à ce type d'accompagnements ne sont pas encore développés (suivis à domicile, ateliers d'éducation au logement). Ce sont des accompagnements qui sont généralement destinés à un public moins autonome et qui requièrent souvent plus de temps.
- Besoins de suivis très soutenus et sur mesure de certains usagers (sans abris, addictions) qu'une collaboration avec une ASBL spécialisée pourrait rendre possible ;
- Sous-utilisation vis-à-vis de nos usagers de certains mécanismes d'aide aux logements (allocation loyer, allocation de relogement etc.) mais également de suivis sociaux (adresses de références, garanties locatives, etc.) ;
- Besoins de logements accessibles pour nos usagers les plus fragilisés et précarisés.

A côté de cela, suite à l'ouverture de la cellule et au soutien proposé au service de première ligne, le constat est fait d'une augmentation du volume de l'activité et du nombre de demandes.

Les perspectives pour y répondre et permettre à la cellule Logement de poursuivre le déploiement d'un accompagnement de qualité en adéquation avec les besoins du public sont envisagées sur trois axes :

1. Etoffer le service :

- En 2019 : en accord avec la commune, le Conseil de l'Action Sociale a décidé de procéder au recrutement d'un éducateur pour assurer la reprise du volet éducatif de l'activité.

- En 2020 : le Conseil de l'Action Sociale prévoit de renforcer l'équipe d'un assistant social supplémentaire pour répondre à l'augmentation du volume d'activités et permettre le recentrage du travail des assistants sociaux sur des outils d'accompagnement spécifiques au logement (volume activité de 50 à 60 %) :
 - Instruction par le service social des garanties locatives et art. 35 ;
 - Transfert systématique des personnes inscrites en adresse de références au service Logement ;
 - Optimisation des mécanismes d'aide au logement (allocation loyer, allocation relogement).

2. Poursuivre la spécialisation des accompagnements :

Le Conseil de l'Action Sociale prévoit de poursuivre la spécialisation des accompagnements de la cellule Logement :

- Accompagnement des sans-abris : création d'un dispositif d'insertion par le logement via l'art. 35 et Housing First + formation du personnel ;
- Accompagnement des publics ROM - création d'un dispositif d'insertion par le logement via l'art. 35 et DIOGENE (projet Rom 2020) ;
- Accompagnement des familles précarisées : création d'un dispositif d'insertion par le logement via le logement de transit ;
- Accompagnement de l'insalubrité en collaboration avec la cellule Énergie ;
- Renforcer les collaborations avec l'Habitation Moderne pour favoriser la prévention des expulsions.

3. Augmenter l'accès au logement :

- Poursuite de la convention de collaboration avec la société de logements sociaux l'Habitation Moderne ;
- Revoir la convention de partenariat avec l'Agence immobilière sociale (AIS) de Woluwe-Saint-Lambert mais également d'autres AIS sur Bruxelles.

4.9 Énergie

La cellule Énergie a pour mission de soutenir et conseiller les usagers en matière d'énergie en vue de limiter leur consommation d'énergie et de ce fait leurs factures.

Toute personne aidée par notre centre peut en bénéficier.

Pour concrétiser ces missions, quatre types d'accompagnements sont prévus :

- Volet administratif : accompagner les usagers dans leurs démarches administratives en matière d'énergie (choix d'un fournisseur, obtention du tarif social, etc.);
- Volet éducatif : améliorer les réflexes en termes de consommation (Utilisation rationnelle de l'énergie) ;
- Volet infrastructure : améliorer les équipements et conditions de logement ;
- Volet financier : assistance avec une prise en charge financière en matière d'énergie.

Ces accompagnements sont assurés par un conseiller Énergie actuellement à 3/4 temps.

Cette activité ainsi que la rémunération du conseiller énergie sont subsidiées intégralement par les subsides fédéraux et régionaux « gaz et électricité ».

En 2019, l'objectif principal de la cellule Énergie a été d'optimiser l'offre d'accompagnement en matière d'énergie mais également l'utilisation des subventions et ce, en augmentant son volume d'activité.

Plusieurs mesures ont été adoptées en ce sens :

- Définir et structurer le trajet d'arrivée des usagers depuis la première ligne vers la cellule ;
- Rendre obligatoire l'intervention du conseiller en énergie auprès de tout usager ayant fait une demande de remboursement de facture ;
- Améliorer la visibilité et les collaborations du service en interne et en externe (communication, flyers, collaboration avec l'Habitation Moderne, etc.).

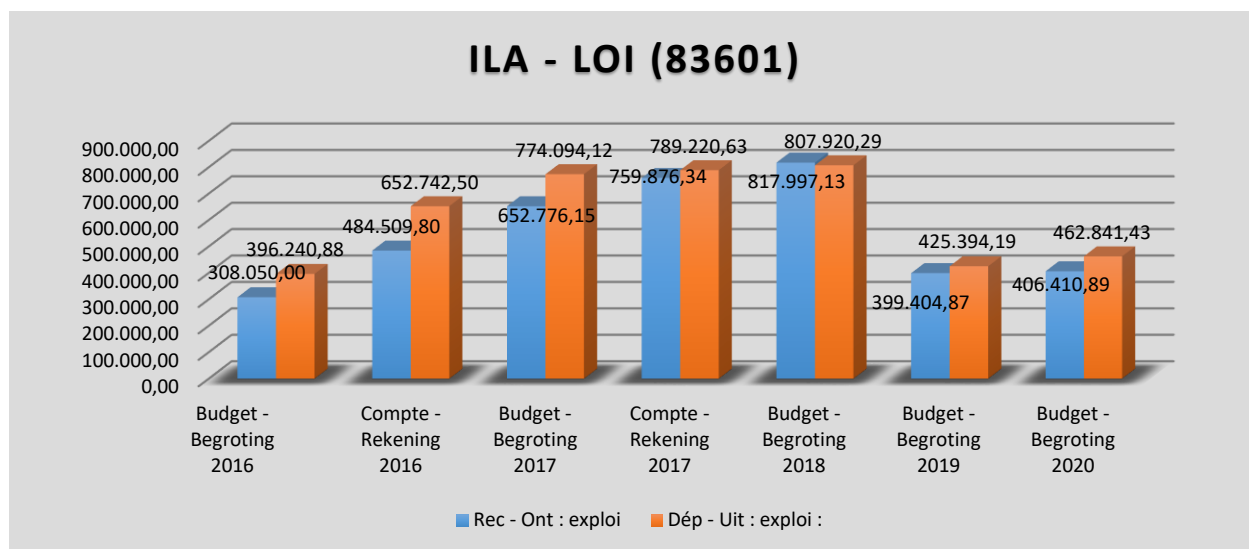
Ces mesures se sont traduites par une augmentation du volume d'activités et du nombre d'accompagnements par la cellule Énergie.

Au regard de ce travail de réorganisation mais également de la hausse de tarification en matière de gaz et d'électricité survenue en 2019, cette évolution devrait se poursuivre en 2020.

Pour répondre à cette évolution, nous proposons, outre la poursuite des mesures entamées en 2019, d'augmenter le poste de conseiller Énergie de 3/4 temps à un temps plein.

Nous souhaitons, en outre, étoffer l'offre d'accompagnement préventif en matière d'énergie par un travail de réflexion approfondi et la mise en place de nouvelles lignes de conduites (entretien préventif des chaudières, etc.).

4.10 Initiative locale d'accueil



L'initiative Locale d'Accueil (ILA) du Centre est née en 2001 avec la volonté politique de la commune d'aider concrètement les demandeurs d'asile à disposer de conditions de vie dignes, le temps qu'il soit statué sur leur demande d'asile.

Depuis 2016, suite à une réforme de la politique fédérale d'accueil en ILA, elle héberge et aide en plus des candidats à l'asile, des personnes ayant obtenu le droit de séjour. Dans ce cadre, elle les accompagne dans leurs premières démarches d'insertion en Belgique : d'une part, pour trouver en collaboration avec la cellule Logement, un premier logement et d'autre part, pour assurer leur inscription dans le CPAS compétent.

Cette initiative est organisée en partenariat avec FEDASIL.

Elle a une capacité de 28 places réparties dans six appartements situés dans le parc de logement sociaux Galaxies de la SISP¹ l'Habitation Moderne.

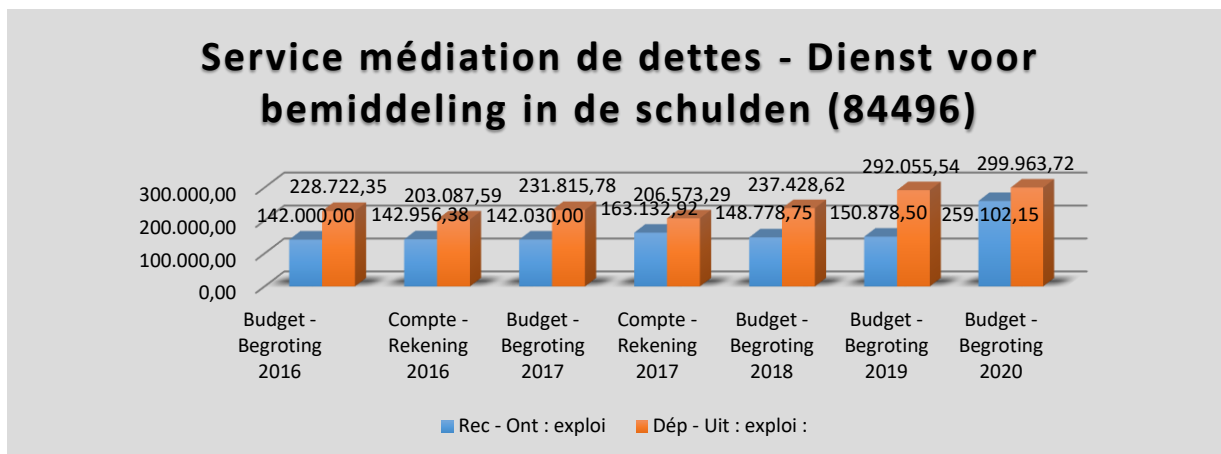
Ces appartements sont entièrement équipés et gérés par le CPAS.

L'accompagnement social et éducatif est assuré par un assistant social et un éducateur. Un coordinateur à mi-temps assure la supervision et la coordination de l'activité.

L'activité de l'ILA est constante et stable. De ce fait, le budget proposé pour les années à venir est envisagé dans la continuité de celui de 2019.

¹ SISP : Société Immobilière de Service Public

4.11 Médiation de Dettes



La création du service de Médiation de Dettes remonte au mois de septembre 2002. Le service de Médiation de Dettes organise un accompagnement social, juridique et budgétaire des personnes confrontées à une difficulté passagère face à une dette ou lors d'une situation de surendettement plus durable.

Il est susceptible d'intervenir auprès des usagers de deux manières différentes, le type d'intervention dépend de la situation personnelle de chaque personne :

- Soit par le biais d'une médiation amiable ;
- Soit par le biais de la procédure de requête en règlement collectif de dettes.

Le travail effectué au sein de ce service vise, dans tous les cas, à :

- Encourager le demandeur à retrouver une autonomie totale dans la gestion de son budget ;
- Sensibiliser la personne endettée quant à l'importance d'instaurer et de maintenir un équilibre budgétaire, et ce, même après l'apurement total de l'ensemble des dettes ;
- Sortir de la situation d'endettement.

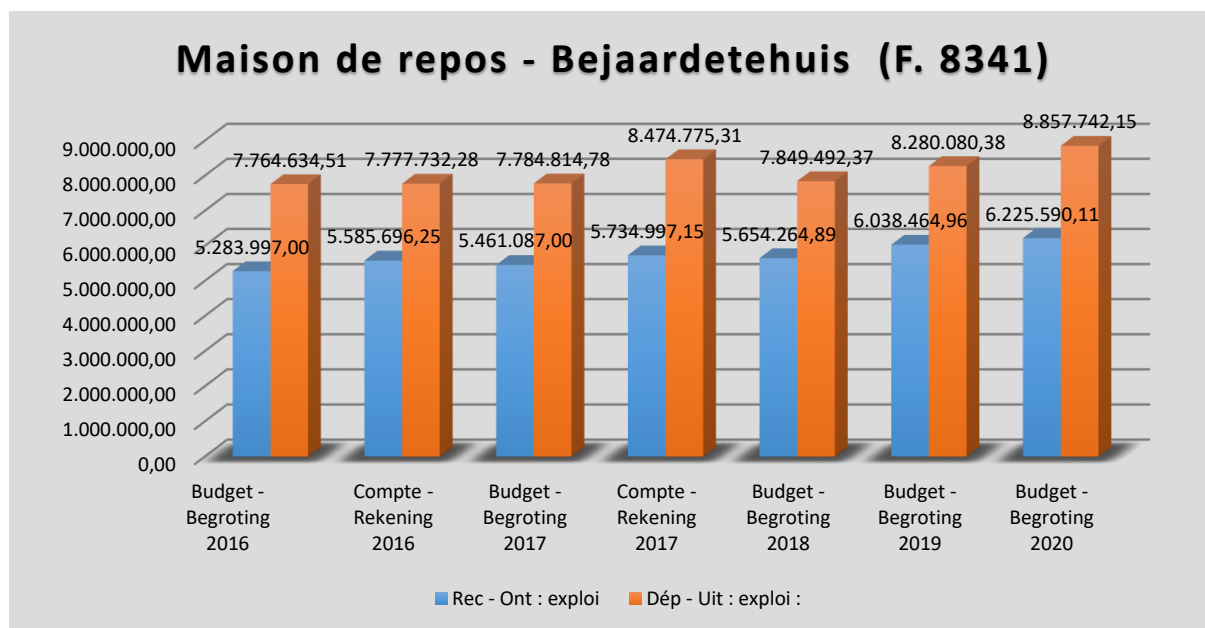
Les missions du service sont notamment assurées par différents outils :

- Suivi individuel par un assistant social qui est relayé par une équipe de quatre assistants sociaux et un juriste ;
- La possibilité d'ouvrir un compte de gestion dans le cadre de la guidance budgétaire en place ;
- Le logiciel régional de médiation de dettes et la participation du service au user club afin d'améliorer le logiciel
- La participation du service aux réunions d'intervision organisées par le Centre d'appui aux services de médiation de dettes.

Le service de Médiation de Dettes assure sa mission auprès de toute personne habitant la commune qui en fait la demande, et ce, quelle que soit la nature de ses revenus (RIS, salaire, pension, etc.)

En 2018, notre Centre a obtenu une subvention régionale permettant de renforcer le personnel de service d'un médiateur à temps plein. L'équipe est dès lors actuellement composée de quatre équivalents temps plein assistants sociaux et d'un juriste à mi-temps.

4.12 Home Saint-Lambert



Le Home Saint-Lambert a une capacité d'accueil de 130 résidents : 60 MRS² et 70 MR³.

En 2020, l'équipe managériale du Home Saint-Lambert finalisera la réalisation de son plan « Horizon 2020 ».

Basé sur la stratégie du changement, ce plan vise à accroître la qualité du travail du personnel nursing, soignant et paramédical.

Dans le cadre d'une optique d'amélioration continue, les cinq axes sur lesquels l'accent a été spécialement mis depuis 2018, resteront des priorités. Ces axes sont :

- L'amélioration des soins de base ;
- L'amélioration des soins techniques ;
- Un meilleur accompagnement des résidents en fin de vie ;
- La finalisation du processus médicaments ;
- La bienveillance du personnel vis-à-vis des résidents.

Selon le processus d'amélioration continue, il sera indispensable de continuer à travailler sur ces axes en veillant à garder le résident au centre des préoccupations.

Les besoins en personnel restent basés sur l'étude de staffing lancée en 2018 et qui a permis de déterminer les normes d'encadrement nécessaires pour assurer une prise en charge efficiente des résidents.

² MRS = maison de repos et de soins

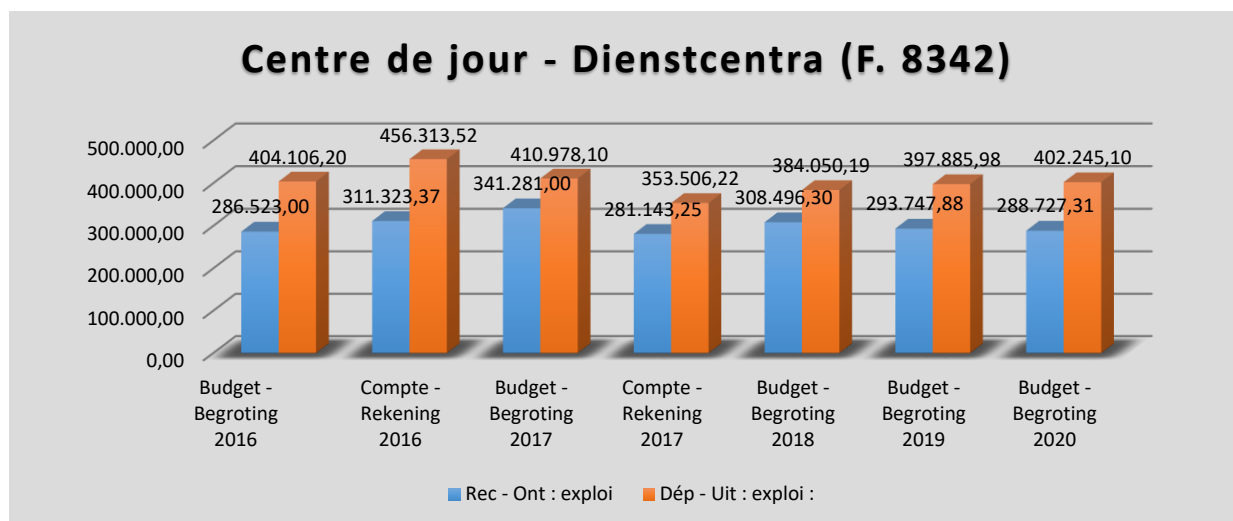
³ MR = maison de repos

Conformément à sa finalité, le Home Saint-Lambert continuera à privilégier l'admission de résidents plus dépendants pour lesquels aucune alternative à la maison de repos et de soins parmi les services (aide à domicile, court séjour, flats-services...) qu'offrent le CPAS et la commune n'est possible.

Quelques travaux de rafraichissement de peinture seront effectués en 2020. De même, le mobilier des communs et des chambres commencera progressivement à être remplacé.

Une rénovation plus importante des ailes de soins sera prévue après le chantier du centre de court séjour qui démarrera en 2020.

4.13 Centre de soins de jour – La Colline



Agréé pour 15 personnes, le centre de soins de jour accueille, chaque jour, dans un encadrement médicalisé et sécurisé (infirmière, logopède, aides-soignantes) des personnes dont la plupart sont atteintes d'une pathologie gériatrique (maladie d'Alzheimer et autre type de démence, maladie de Parkinson, prise en charge post-AVC, etc.)

Le centre propose à ses utilisateurs des activités et des soins dans le but de :

- Soutenir le maintien à domicile ;
- Aider les personnes âgées dépendantes à maintenir leurs capacités résiduelles, tant physiques que cognitives ;
- Stimuler l'autonomie de chacun ;
- Maintenir la socialisation des personnes âgées dépendantes.

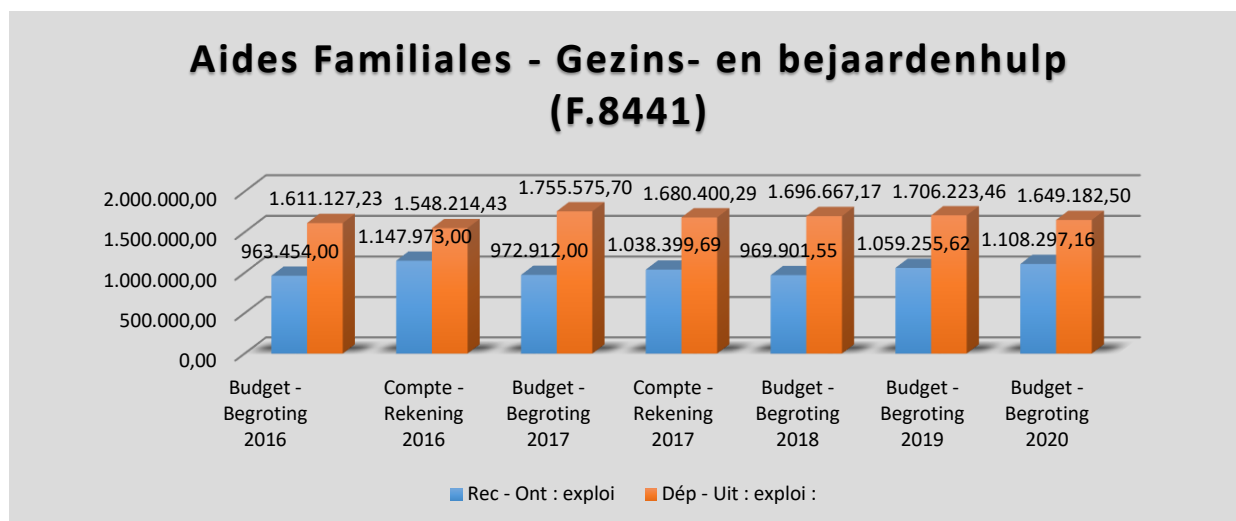
Le centre offre également un accompagnement des aidants proches dans leurs démarches et recherches d'aide et soutien pour leur quotidien.

La Colline constitue par conséquent une alternative à l'institutionnalisation en maison de repos.

Le centre de soins de jour « La Colline » poursuivra son importante mission d'accueillir des personnes désorientées qui ne peuvent rester à domicile en journée. Sans cette structure, la famille de ces personnes n'aurait d'autre choix que le placement en maison de repos.

En 2020, la Colline continuera à fonctionner dans le respect des normes de financement IRISCARE.

4.14 Service d'Aide à Domicile



Ce service assure l'aide au maintien à domicile et à l'autonomie des personnes vivant chez elles et en collectivité à l'Antenne Andromède.

Pour rappel, ce service fonctionne et est financé selon le système de contingent.

Chaque année, les ministres du Collège de la Commission Communautaire Commune, compétents en matière d'aide aux personnes, déterminent, pour chaque service agréé d'aide à domicile, un nombre maximum d'heures de prestations admises à la subvention pour les aides familiaux, dénommé le contingent.

Les contingents se calculent sur la base du nombre d'heures subventionnées dans chaque service, au cours de l'année précédente, multiplié par un coefficient fixé par les Ministres.

Depuis 2017, le Collège de la Commission Communautaire Commune a octroyé un contingent supplémentaire pour mieux répondre aux besoins de la population.

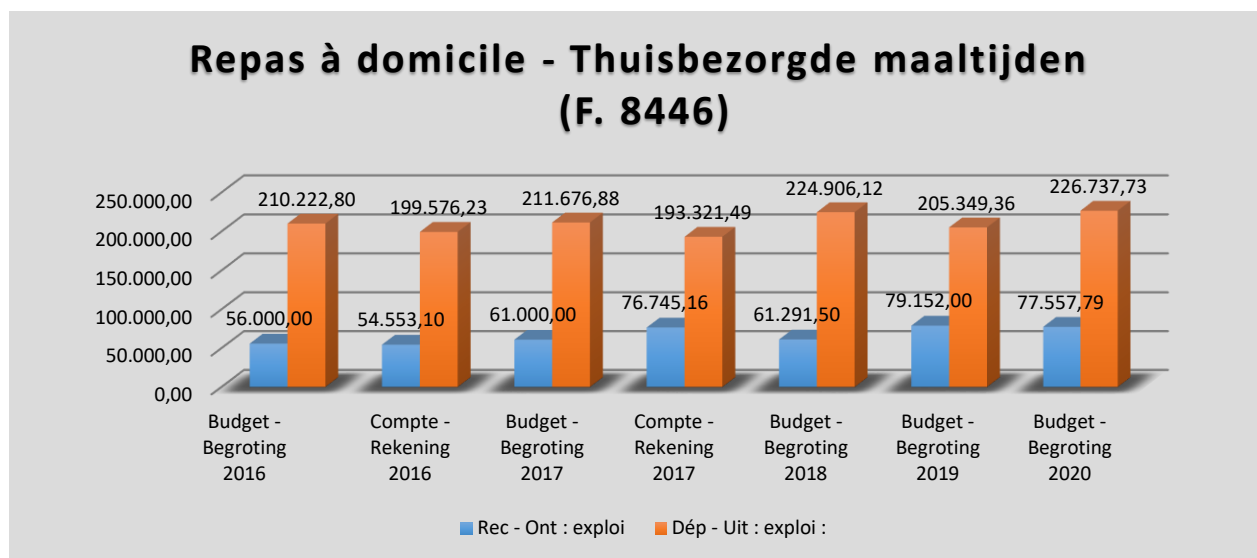
L'aide à domicile qui est assurée par du personnel qualifié (aides familiaux) est un dispositif indispensable pour les habitants de Woluwe-Saint-Lambert fragilisés.

La problématique par exemple des maladies chroniques invalidantes et des pathologies psychiatriques touchent une part croissante des habitants.

Pour les personnes âgées, l'aide à domicile apparaît comme la seule alternative à l'entrée précoce et non souhaitée en maison de repos.

La nouvelle version du logiciel de gestion des horaires et de la facturation (logiciel Gapadom) demandera au service une nouvelle adaptation. Afin de garder en permanence le contact avec les aides-familiaux, encoder en direct les prestations et réduire les déplacements inutiles, le projet GapMobil (utilisation des nouvelles technologies à domicile via smartphone) sera lancé. Il constituera un projet interservices qui associera les départements ICT (chef de projet), GRH (modification de règlement de travail) et évidemment les Établissements et Services de Soins.

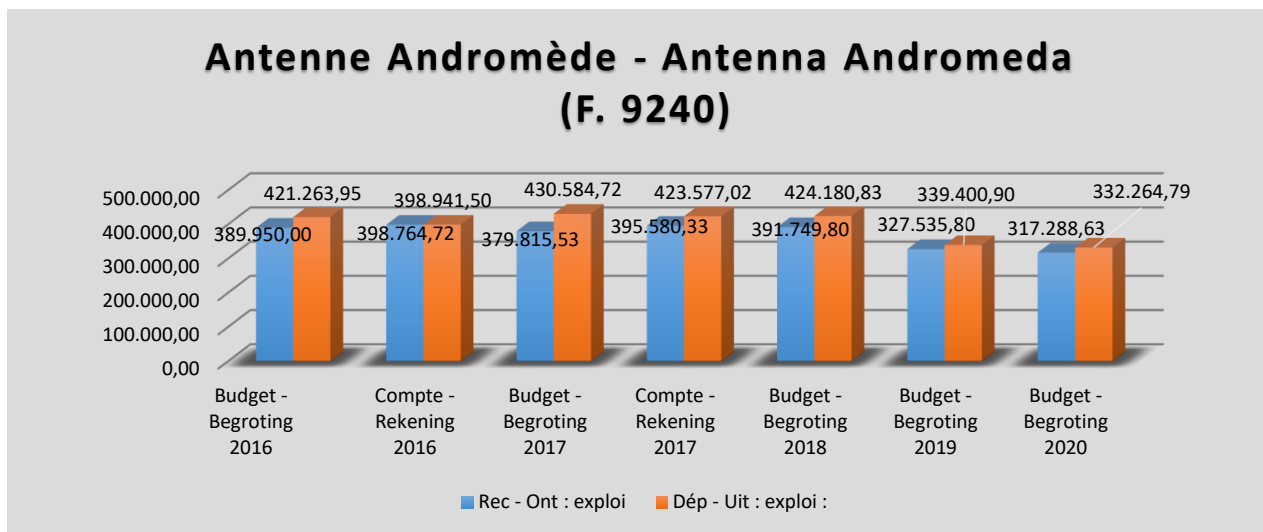
4.15 Repas à domicile



Le CPAS développe également, en collaboration avec l'association chapitre 12, Wolu-Facilities, un service de repas à domicile.

Le service de repas en liaison chaude continuera à s'adresser aux personnes, qui pour des raisons financières ou pour des questions liées aux régimes alimentaires spécifiques, ne peuvent se fournir ailleurs.

4.16 Antenne Andromède

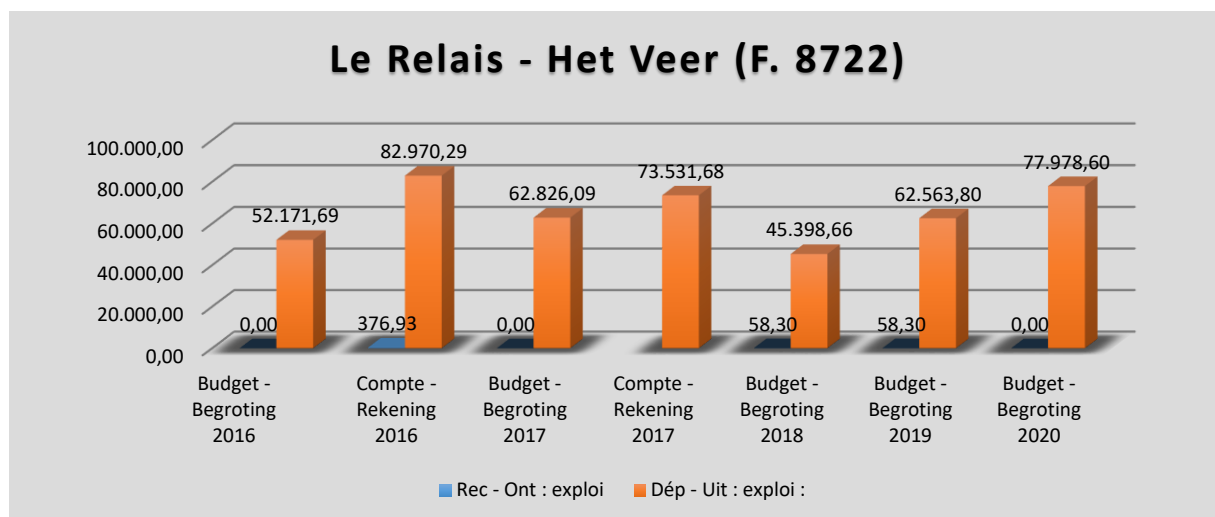


Dans le domaine du développement des techniques et services en vue du maintien à domicile des personnes âgées, le CPAS poursuit, depuis maintenant plus de 30 ans, son effort au travers de l'Antenne Andromède. Alternative au placement en maison de repos, ces six domiciles privés collectifs hébergent un maximum de trente personnes dans six appartements dotés chacun d'infrastructures collectives et de cinq chambres individuelles.

Sur la base d'un nouveau règlement de vie adopté en 2018, l'équipe continuera à apporter son accompagnement aux seniors qui choisissent un projet de vie communautaire à loyer modéré. Cet accompagnement veillera également à ce que chaque habitant dispose et maintienne un réseau social et thérapeutique lui permettant de garder l'autonomie suffisante conforme à la finalité du projet.

Des travaux de sécurisation des logements actuels (trop facilement accessibles du fait de leur situation de plein pied) devront être entrepris par le propriétaire (L'Habitation moderne).

4.17 Centre de Court séjour



La fermeture du Relais début avril 2015 a créé un vide pour les personnes âgées et leurs aidants proches à la recherche d'une structure d'accueil temporaire sur la commune de Woluwe-Saint-Lambert.

Dès le 23 avril 2015, le CPAS a introduit auprès du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune un dossier pour obtenir le financement nécessaire à la construction et l'exploitation d'un Centre de court séjour de 22 lits MRPA⁴.

Ce projet de court séjour a été intégré dans le plan de financement pluriannuel 2017-2023 du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune.

La réduction des durées de séjour dans les hôpitaux renforce le besoin de développer une telle structure de court séjour. Notre court séjour pourra également répondre au développement du « middle care⁵ » en région bruxelloise.

Sur la base du cahier spécial des charges, élaboré en 2019, le CPAS désignera en 2020 l'entrepreneur en charge des travaux. Travaux qui pourront alors commencer.

⁴ MRPA = maison de repos pour personnes âgées

⁵ Le middlecare se définit comme suit : des missions de soins dans un lieu d'accueil et d'hébergement extra-hospitalier où les besoins physiques, psychologiques, sociaux et existentiels des patients et de leurs proches peuvent être pris en charge (selon une définition donnée par la Secrétaire d'État Cécile Jodogne en commission parlementaire le 12/3/2019)

4.18 Mise en place de nouveaux projets d'aide aux personnes âgées

1. Centre d'hébergement pour personnes handicapées



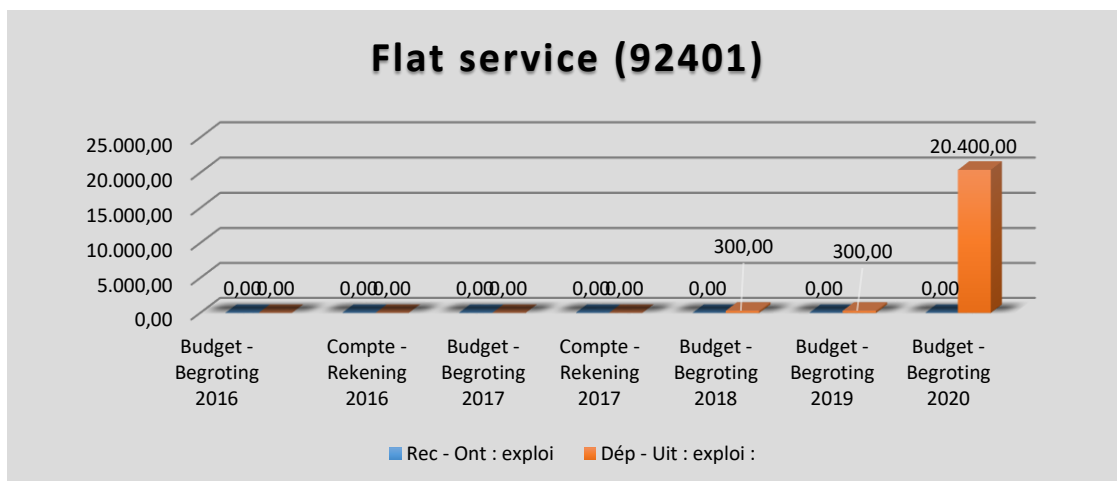
Le Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune a prévu dans son plan de financement pluriannuel 2017-2023 la construction (et à terme l'exploitation) d'un centre d'hébergement pour personnes handicapées âgées d'une capacité de 20 personnes. L'accueil de personnes présentant des déficiences intellectuelles en situation de vieillissement est une nouvelle mission qui sera confiée par les autorités régionales bruxelloises aux établissements de soins du CPAS de Woluwe-Saint-Lambert.

Un terrain susceptible d'accueillir ce centre a été identifié au 15 rue de la Charrette (à l'endroit de l'ancien centre d'hébergement pour sourds et malentendants). Dans cette optique, la direction des Etablissements et Services de Soins adhèrera à l'Association bicommunautaire du Bruxelles-Capitale travaillant en faveur des personnes handicapées (« AIBB »).

Afin de ne pas perdre cette subvention de la Commission Communautaire Commune, il s'agira en 2020 d'entamer la phase d'élaboration du cahier des charges et de désigner le bureau d'architecte en charge du projet.

Le recours à une assistance à maître d'ouvrage apportera son expertise dans les phases de ce projet.

2. Flats-services



Le CPAS a obtenu fin mars 2019 de la SLRB une promesse de subvention pour la construction de 15 flats-services sur le terrain situé au 15 rue de la Charrette.

Cette subvention est conditionnée à une étude faisabilité qui doit confirmer que l'espace disponible (à partager avec le futur Centre d'Hébergement pour handicapés) est suffisant.

La construction de studios appliquant des loyers moyens viendra fort utilement compléter l'offre de logements pour seniors et offrir de réelles alternatives à l'entrée précoce en maison de repos.

Une fois le feu vert donné, le projet pourra être lancé en partenariat avec la commune (actuellement propriétaire du terrain).

Le recours à une assistance à maître d'ouvrage apportera son expertise dans les phases de ce projet.

5 SERVICE D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prévoit pour 2020 des recettes d'emprunt par emprunt de 6.873.604,61€, par prélèvements de 329.905,83€ et par subside de la Fondation GOMMERS de 10.000,00€ pour une dépense d'investissements de 7.213.510,44€.

- les investissements : 7.213.510,44€

Fonction - Functie	Articles de dépense Artikelen uitgaven	Articles de recette Artikelen ontvangsten	Libellé - Bewoordingen	Montant au budget 2019 - Bedrag begroting 2019	Mode de financement - Financiering	Durée de l'emprunt - leningstijds
1040	Administration centrale - Centrale administratie					
	74100/55	96100/51	2 Kits bureau base SECRETARIAT/MP	3.327,50	Emprunt - Lening	10
	74100/55	96100/51	1 Kit bureau base RECETTE	1.663,75	Emprunt - Lening	10
	74100/55	96100/51	2 Kits bureau responsable DECOBU	2.728,55	Emprunt - Lening	10
	74100/55	96100/51	1 Kit bureau base GRH	1.663,75	Emprunt - Lening	10
	74200/55	96100/51	Serrures autonomes	2.760,03	Emprunt - Lening	5
	74200/55	96100/51	Kit pc RECETTE/DECOBU/GRH/SECRETARIAT MP + 2 Tel SECRETARAT MP	7.600,00	Emprunt - Lening	5
	74200/55	96100/51	Développement logiciel IDTECH	3.000,00	Emprunt - Lening	5
1240	Patrimoine privé - Privaat patrimonium					
	71200/51	96100/51	Honoraires Architecte RELIEF: suivi Chantier ROODEBEEK	76.000,00	Emprunt - Lening	5
	72200/56	96100/51	Travaux de Rénovation - ROODEBEEK	450.000,00	Emprunt - Lening	20
1310	Service facilitaire - Facilitaire dienst					
	74100/55	96100/51	1 Kit bureau base ICT	1.663,75	Emprunt - Lening	10
	74100/55	96100/51	2 kits bureau base + 2 kits bureau réfectoire - INFRA	16.758,50	Emprunt - Lening	10
	74200/55	96100/51	Serrures autonomes	33.136,47	Emprunt - Lening	5
	74200/55	96100/51	AUTOCAD - licence	6.000,00	Emprunt - Lening	5
	74200/55	96100/51	Kit PC + Kit réfectoire	9.250,00	Emprunt - Lening	5
	74300/51	96100/51	Achat d'une nouvelle camionnette	18.150,00	Emprunt - Lening	5
8320	Aide sociale - Sociale bijstand					
	74100/55	96100/51	8 Kits bureau base SSG	13.310,00	Emprunt - Lening	10
	74100/55	96100/51	1 Kit bureau base LOG	1.663,75	Emprunt - Lening	10
	74100/59 LOG	0600/99500/52	Lits, matelas, garde robe, table de nuit, chaises, fauteuils, table à manger, table basse, meuble TV	3.100,00	Prélèvement - Overboekingen	
	74200/55	96100/51	2 kits pc	2.500,00	Emprunt - Lening	5
	74200/56 LOG	0600/99500/52	Fer à repasser	50,00	Prélèvement - Overboekingen	
	74200/57 LOG	0600/99500/52	Frigo, cuisinière, hottes, filtre à charbon, micro-ondes, surgélateur, planche	2.141,00	Prélèvement - Overboekingen	
8341	HSL - SLT					
	71200/51	96100/51	Honoraire d'architecture (et Bureau d'étude) - Ascenseur technique Aile F - Cuisine	59.000,00	Emprunt - Lening	5
	72300/53	96100/51	Maintenance du bâtiment - Mise en conformité - Remplacement chassis et stores	1.385.000,00	Emprunt - Lening	10
	74100/55	96100/51	Kit bureau base HSL	1.663,75	Emprunt - Lening	10
	74100/59	96100/51	Chaises et tables pour le restaurant	23.415,90	Emprunt - Lening	5
	74100/59	96100/51	Table basse, fauteuils, canapés - Salon	5.067,60	Emprunt - Lening	5
	74100/59	96100/51	Lit rotatif	18.000,00	Emprunt - Lening	5
	74100/59	96100/51	Lits médicalisés MRS	62.400,00	Emprunt - Lening	5
	74200/55	96100/51	Serrures autonomes	2.760,03	Emprunt - Lening	5
	74200/55	96100/51	Rmaplcement matériel défectueux	7.500,00	Emprunt - Lening	5
	74200/55	96100/51	Renouvellement parc PC des desk infis à 12 pc	15.000,00	Emprunt - Lening	5
	74200/55	96100/51	Wifi sécurisé	5.000,00	Emprunt - Lening	5
	74200/55	96100/51	Vidéo projecteur + écrans interactif	12.500,00	Emprunt - Lening	5

	74200/55	96100/51	2 tablettes ERGO	1.500,00	Emprunt - Lening	5
	74200/55	96100/51	2 robots pour sport-compagnie	30.000,00	Emprunt - Lening	5
	74200/56	96100/51	Charriot de linge + provision de matériel défectueux	6.050,00	Emprunt - Lening	10
	74200/57	96100/51	Charriot café + micro-ondes + provision matériel défectueux	3.700,00	Emprunt - Lening	10
	74200/59	96100/51	Lave pan - charriot de soins - ECG - raiser+sangles - tensiomètre - Bladder-scan - provision pour matériel défectueux	31.000,00	Emprunt - Lening	5
8342	Colline - De Heuvel					
	74200/55	96100/51	kit sécurité (remplacement matériel défectueux) - ERVA	7.500,00	Emprunt - Lening	5
	74200/57	0600/99500/52	Lave-vaisselle, frigo & micro-ondes	1.300,00	Emprunt - Lening	10
83353	Institutions pour handicapés adultes - Instellingen voor volwassen gehandicapten					
	71200/51	96100/51	Honoraire d'architecture (et Bureau d'étude) CHPHA rénovation	211.200,00	Emprunt - Lening	5
83601	ILA - LOI					
	74100/59	96100/51	Lits, matelas, garde robe, table de nuit, chaises, fauteuils, table à manger, table basse, meuble TV	3.100,00	Emprunt - Lening	5
	74200/56	96100/51	Fer à repasser	50,00	Emprunt - Lening	10
	74200/57	96100/51	Frigo, cuisinière, hottes, filtre à charbon, micro-ondes, surgélateur, planche	2.141,00	Emprunt - Lening	10
836012	Gulledelle 98					
	71200/51	96100/51	Honoraires d'architecture - création zone d'accueil + réorganisation de 2 étages	66.000,00	Emprunt - Lening	5
	72300/53	96100/51	Maintenance du bâtiment - Mise en conformité	264.000,00	Emprunt - Lening	10
	74200/55	96100/51	Serrures autonomes	8.740,11	Emprunt - Lening	5
8441	Aides Familiales - Gezins- en bejaardenhulp					
	74100/55	96100/51	1 Kit bureau base	1.663,75	Emprunt - Lening	10
	74200/55	96100/51	Kit sécurité + kit pc	8.750,00	Emprunt - Lening	5
	74200/55	96100/51	Nouvelle version Gapadom	8.800,00	Emprunt - Lening	5
84492	Service d'insertion professionnelle - Sociale en beroepsherinschakelingsdienst					
	74100/55	96100/51	2 kits bureau base	3.327,50	Emprunt - Lening	10
	74200/55	96100/51	DAS ISP Kit pc	2.500,00	Emprunt - Lening	5
84496	Service de médiation de dettes - Dienst voor bemiddeling in de schulden					
8722	Relais - Het Veer					
	72200/56	96100/51	Montant prévisionnel des travaux COURT SEJOUR - ETAU/ESS - création de 22 places	3.922.000,00	Emprunt - Lening	20
9240	Antenne Andromède - Antenna Andromeda					
	71200/51	96100/51	Honoraires d'architecture - AA - Hébergement Collectif PA neuf - CITYDEV - Création de 30 places AA	165.000,00	Emprunt - Lening	5
	74100/55	96100/51	1 Kit bureau base	1.663,75	Emprunt - Lening	10
	74100/59	96100/51	Lit médical, matelas, tables de nuit, tables basse, chaises, fauteuils, penderie	26.000,00	Emprunt - Lening	5
	74200/53	0600/99500/52	Aspirateurs	300,00	Prélèvement - Overboekingen	
	74200/55 AA	96100/51	Ordinateurs avec écrans	1.800,00	Emprunt - Lening	5
	74200/55 AA	96100/51	Provision pour matériel défectueux	7.500,00	Emprunt - Lening	5
	74200/56	96100/51	Machine à laver, sècheurs, fer à repasser vapeur	3.600,00	Emprunt - Lening	10
	74200/57	96100/51	congélateur, grand frigo, petit frigo, friteuse, micro-ondes, grille-pains, percolateur	5.550,00	Emprunt - Lening	10
92401	Logements pour personnes âgées / FLAT SERVICE - Woningen voor bejaarden - FLAT SERVICE					
	71200/51	96100/51	Honoraires d'architecture - Résidence Service - Hébergement individuel PA neuf - Construction de 15 RS	165.000,00	Emprunt - Lening	5

RECETTES/ONTVANGSTEN	
	B 2020
Intervention/Tegemoetkoming	10.000,00
Aliénations/Vervreemding	-
Financement/Financiering	6.873.604,61
Prélèvement/Overboekingen	329.905,83
TOTAL/TOTAAL	7.213.510,44

DEPENSES/UITGAVEN	
	B 2020
Contributions/Bijdragen	-
Investissements/Investerings	7.213.510,44
Dette/Schuld	1.740.966,26
Prélèvement/Overboekingen	-
TOTAL/TOTAAL	8.954.476,70

6 DETAIL DU SALAIRE DES EMPLOIS D'INSERTION

Le Centre applique le barème « E » lors de l'engagement du public aidé en vertu de l'article 60§7.

844921					
DEPENSES - UITGAVEN			RECETTES - ONTVANGSTEN		
11100/17	SALAIRES (hors aide sociale) - SALARIS (zonder sociale bijstand)	828.239,14	16100/01	INTERVENTIONS PARTENAIRES - PARTNERS BIJDAGEN	1.215.788,29
11200/17	PECULE DE VACANCES (hors Eco soc) - VAKANTIEGELD (zonder Soc eco)	71.751,00	-11100/17	INTERVENTIONS SPP AUTRES - ANDERE POD BIJDAGEN	-
11500/17	INTERVENTIONS PECUNIAIRE - GELDELIJKE TUSSENKOMSTEN	-	46560/05	INTERVENTIONS SPP MAJORATION – DE 25 ANS - POD BIJDAGEN VERHOOGING - 25 JAAR	43.425,74
11700/17	ASSURANCE TRAVAIL - VERZEKERING ARBEIDSONGEVALLEN	37.690,07	46600/02	INTERVENTIONS SPP – ECO SOC - BIJDAGEN POD SOC ECO	-
11800/17	SERVICE SOCIAL COLLECTIF - GEMEENSCHAPPELIJKE SOCIALE DIENST	-			
11900/17	SERVICE MEDICAL - ARBEIDSGENEESKUNDIGE DIENST	12.000,00			
12300/08	PRESTATIONS SERVICE MEDICAL - PRESTATIES ARBEIDSGENEESKUNDIGE DIENST	-			
12300/09	FORMATION PROFESSIONNELLE - BEROEPSOPLEIDING PERSONEEL	-			
11300/17	Cotisations patronales à l'ONSS - Werkgeversbijdragen RSZPPO	15.000,00			
03000/05	Frais de personnel administratif facturés - Kosten administratief personeel	183.366,13			
03000/13	Frais de personnel des travailleurs sociaux facturés - Gefact. Personeelskosten van de maatschappelijke werkers	183.072,68			
TOTAUX		1.331.119,02			1.259.214,03
8320					
DEPENSES - UITGAVEN			RECETTES - ONTVANGSTEN		
33350/05	RIS EMPLOI D'INSERTION PLUS DE 25 ANS - LEEFLOON INSCHAKELINGSBETREKKING + 25 JAAR	972.736,46	46550/05	INTERVENTIONS SPP EMPLOI D'INSERTION - BIJDAGEN POD INSCHAKELINGSBETREKKING	972.736,46
	RIS ACTIVA - LEEFLOON ACTIVA	-		INTERVENTIONS SPP – RIS ACTIVA - BIJDAGEN POD LEEFLON ACTIVA	-
	RIS PTP - LEEFLOON DSP	3.900,00		INTERVENTIONS SPP RIS PTP - BIJDAGEN POD LEEFLOON DSP	3.900,00
	RIS SINE - LEEFLOON SINE	-		INTERVENTIONS SPP RIS SINE - BIJDAGEN POS LEEFLOON SINE\$	-

	RIS ART. 61 - LEEFLOON ART.61	-		INTERVENTIONS SPP RIS ART.61 - BIJDRAGEN POD LEEFLOON ART.61	-
	TOTAL - TOTAAL 33350/05	976.636,46		TOTAL - TOTAAL 46550/05	976.636,46
33360/05	RIS EMPLOI D'INSERTION - 25 ANS - LEEFLOON INSCHAKELINGSBETREKKING - 25 JAAR	173.702,94	46560/05	INTERVENTIONS SPP RIS EMPLOI D'INSERTION -25 ANS - BIJDRAGEN POD LEEFLOON INSCHAKELINGSBETREKKING - 25 JAAR	173.702,94
	RIS EMPLOI D'INSERTION ECO SOC - LEEFLOON INSCHAKELINGSBETREKKING SOC ECO	338.423,28		INTERVENTIONS SPP RIS EMPLOI D'INSERTION ECO SOC - BIJDRAGEN POD LEEFLOON INSCHAKELINGSBETREKKING SOC ECO	338.423,28
	TOTAL - TOTAAL- 277.311,36€	512.126,22		TOTAL - TOTAAL - 46560/05	512.126,22
33480/21	ERIS ACTIVA - EQ. LEEFLOON ACTIVA	-	46580/03	INTERVENTIONS SPP ERIS ACTIVA - BIJDRAGEN POD EQ. LEEFLOON ACTIVA	-
	ERIS PTP - EQ. LEEFLOON DSP	-		INTERVENTIONS SPP ERIS PTP - BIJDRAGEN POD EQ. LEEFLOON DSP	-
	ERIS SINE - EQ. LEEFLOON SINE	-		INTERVENTIONS SPP ERIS SINE - BIJDRAGEN POD EQ. LEEFLOON SINE	-
	TOTAL - TOTAAL 33480/21	-		TOTAL - TOTAAL 46580/03	-
33482/21	ERIS EMPLOI D'INSERTION TUTORAT - EQ. LEEFLOON INSCHAKELINGSBETREKKING OPLEIDING	-	46582/03	INTERVENTIONS SPP ERIS TUTORAT - BIJDRAGEN POD EQ. LEEFLOON OPLEIDING	-
33490/21	ERIS EMPLOI D'INSERTION - EQ. LEEFLOON INSCHAKELINGSBETREKKING	69.481,18	46590/03	INTERVENTIONS SPP ERIS EMPLOI D'INSERTION - BIJDRAGEN POD EQ. LEEFLOON INSCHAKELINGSBETREKKING	69.481,18
	ERIS EMPLOI D'INSERTION ECO SOC - EQ. LEEFLOON INSCHAKELINGSBETREKKING SOC ECO	-		INTERVENTIONS SPP ERIS ECO SOC - BIJDRAGEN POD EQ. LEEFLOON SOC ECO	-
	TOTAL - TOTAAL 33490/21	69.481,18		TOTAL - TOTAAL 46590/03	69.481,18
TOTAL - TOTAAL		1.558.243,86			1.558.243,86

7 RAPPORTS SUR LES DIFFERENTES FORMES D'AIDE

Le Centre assure l'information du public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie de plusieurs manières :

- Lors des entretiens individuels assurés par les services sociaux, les personnes s'adressant au Centre disposent d'une information adaptée à leurs préoccupations ;
- Par la mise à disposition de flyers présentant les différents services assurés par le Centre ;
- Par Internet, avec un site présentant les différents services ainsi qu'un lien e-mail permettant au public d'obtenir des informations complémentaires ;
- Par un affichage au Centre et à la commune, des jours et des heures auxquels le public peut se présenter en vue d'introduire une demande d'aide sociale (art. 4 de l'AR. du 11 juillet 2002 portant règlement général en matière de droit à l'intégration sociale).

8 CONVENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 61 DE LA LOI ORGANIQUE

En application de l'article 61 de la loi organique, plusieurs conventions de partenariat ont été établies entre le CPAS et différents acteurs :

« ACTIRIS » – Service public de l'Emploi – Région de Bruxelles-Capitale

L'objectif du cadre de partenariat entre les CPAS bruxellois et Actiris pour la période 2015-2020 est triple :

- Impulser une dynamique de complémentarité et de collaboration entre les CPAS et Actiris ;
- Soutenir financièrement l'action des CPAS dans l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide équivalente (phases 1 à 4) ;
- Renforcer la transition vers l'emploi à la fin d'un contrat article 60§7.

« Article 27 » asbl

Décidée au Conseil de l'Action Sociale du 19 février 2013, cette convention a pour objet d'assurer la traduction de la langue d'origine des demandeurs d'asile hébergés à l'Initiative Locale d'Accueil vers la langue néerlandaise choisie par ces derniers, lors des entretiens assurés par le personnel social du Centre.

« Habitation Moderne » – SCRL

Une convention a été signée avec l'Habitation Moderne prévoyant la mise à disposition de candidats locataires désignés par le Centre. 10 % des logements attribuables par l'Habitation Moderne au cours d'une année (avec un maximum de dix logements) sont réservés à des bénéficiaires du CPAS. Cette convention s'inscrit dans les limites déterminées par l'article 35 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 1996 organisant la location des habitations gérées par la société du logement de la Région bruxelloise.

« FEDASIL » - Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile

Signée le 18 janvier 2001, la convention établie entre FEDASIL et le Centre a pour objet l'organisation d'une Initiative Locale d'Accueil (ILA) assurant l'hébergement de réfugiés politiques, soit dans l'attente d'une décision concernant leur demande d'asile, soit le temps nécessaire à trouver un logement sur le territoire (pour les réfugiés ayant obtenu le statut)

9 ANNEXES

ANNEXE : TABLEAU GLOBAL

Sub-fonction - Sub-functie		Budget - Begroting 2016	Compte - Rekening 2016	Budget - Begroting 2017	Compte - Rekening 2017	Budget - Begroting 2018	Budget - Begroting 2019	Budget - Begroting 2020
Recettes et dépenses générales - Algemense ontvangsten en uitgaven (F. 0090)	Rec - Ont : exploi	0,00	0,00	0,00	11.736.107,17	13.074.607,87	13.178.674,00	13.356.977,45
	Dép - Uit : exploi :	0,00	0,00	0,00	41.163,33	150.000,00	160.200,00	186.700,00
	Solde - Saldo exploit:	0,00	0,00	0,00	11.694.943,84	12.924.607,87	13.018.474,00	13.170.277,45
	Rec- Ont : invest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dép - Uit : invest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo invest:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo :	0,00	0,00	0,00	11.694.943,84	12.924.607,87	13.018.474,00	13.170.277,45
Fonds - Fondsen (F. 0290)	Rec - Ont : exploi	0,00	0,00	0,00	466.263,68	495.041,00	550.000,00	558.384,76
	Dép - Uit : exploi :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo exploit:	0,00	0,00	0,00	466.263,68	495.041,00	550.000,00	558.384,76
	Rec- Ont : invest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dép - Uit : invest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo invest:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo :	0,00	0,00	0,00	466.263,68	495.041,00	550.000,00	558.384,76
Administration générale - Algemene administratie (F. 1230)	Rec - Ont : exploi	1.092.731,42	1.390.703,88	1.089.719,54	1.000.100,35	947.735,30	1.154.607,79	1.575.871,80
	Dép - Uit : exploi :	3.344.109,30	3.320.858,65	3.430.649,41	3.237.235,44	3.557.157,12	3.821.758,53	4.167.042,68
	Solde - Saldo exploit:	-2.251.377,88	-1.930.154,77	-2.340.929,87	-2.237.135,09	-2.609.421,82	-2.667.150,74	-2.591.170,88
	Rec- Ont : invest	80.050,00	79.999,58	76.700,00	50.556,69	33.000,00	27.536,00	22.743,58
	Dép - Uit : invest	85.674,00	83.680,73	111.670,79	68.622,68	75.079,16	71.754,50	70.279,47
	Solde - Saldo invest:	-5.624,00	-3.681,15	-34.970,79	-18.065,99	-42.079,16	-44.218,50	-47.535,89
	Solde - Saldo :	-2.257.001,88	-1.933.835,92	-2.375.900,66	-2.255.201,08	-2.651.500,98	-2.711.369,24	-2.638.706,77

Patrimoine privé - Privaat patrimonium (F. 1290)	Rec - Ont : exploi	71.532,00	74.178,75	72.975,00	73.176,63	74.266,83	75.500,00	77.260,00
	Dép - Uit : exploi :	84.962,33	82.978,55	92.835,44	86.704,61	89.893,26	7.503,49	22.376,21
	Solde - Saldo exploit:	-13.430,33	-8.799,80	-19.860,44	-13.527,98	-15.626,43	67.996,51	54.883,79
	Rec- Ont : invest	2.407.000,00	1.543.261,31	0,00	16.193,62	138.900,00	0,00	201.685,17
	Dép - Uit : invest	2.613.909,30	2.054.848,30	573.480,04	171.408,08	727.153,84	161.558,84	682.836,86
	Solde - Saldo invest:	-206.909,30	-511.586,99	-573.480,04	-155.214,46	-588.253,84	-161.558,84	-481.151,69
	Solde - Saldo :	-220.339,63	-520.386,79	-593.340,48	-168.742,44	-603.880,27	-93.562,33	-426.267,90
Services généraux - Algemene diensten (F. 1310)	Rec - Ont : exploi	336.881,22	334.903,98	402.949,17	356.285,93	326.774,71	426.415,53	534.610,44
	Dép - Uit : exploi :	509.928,25	432.505,63	503.808,22	456.384,75	545.023,73	633.354,02	652.755,35
	Solde - Saldo exploit:	-173.047,03	-97.601,65	-100.859,05	-100.098,82	-218.249,02	-206.938,49	-118.144,91
	Rec- Ont : invest	29.900,00	187.416,74	38.940,00	35.735,49	12.400,00	24.117,50	84.958,72
	Dép - Uit : invest	36.102,86	188.874,66	91.404,81	47.319,14	64.788,83	79.397,60	142.841,34
	Solde - Saldo invest:	-6.202,86	-1.457,92	-52.464,81	-11.583,65	-52.388,83	-55.280,10	-57.882,62
	Solde - Saldo :	-179.249,89	-99.059,57	-153.323,86	-111.682,47	-270.637,85	-262.218,59	-176.027,53
Fonds d'énergie - Energiefonds (F. 8015)	Rec - Ont : exploi	0,00	0,00	0,00	29.104,56	28.000,00	29.000,00	24.500,00
	Dép - Uit : exploi :	0,00	0,00	0,00	29.104,56	28.000,00	29.000,00	24.500,00
	Solde - Saldo exploit:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Rec- Ont : invest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dép - Uit : invest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo invest:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances - Voorschotten (F. 8290)	Rec - Ont : exploi	0,00	0,00	0,00	50.319,71	200.000,00	215.000,00	195.000,00
	Dép - Uit : exploi :	0,00	0,00	0,00	50.319,71	200.000,00	215.000,00	195.000,00
	Solde - Saldo exploit:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Rec- Ont : invest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dép - Uit : invest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo invest:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Rec - Ont : exploi	9.450.352,36	10.728.883,97	11.476.798,89	11.480.040,55	13.138.947,28	14.248.745,80	15.348.444,70

Aide sociale - Sociale bijstand (F. 8320)	Dép - Uit : exploi :	14.093.217,97	14.846.618,35	16.494.429,46	15.942.442,09	18.127.906,45	19.663.662,57	21.228.069,14
	Solde - Saldo exploit:	-4.642.865,61	-4.117.734,38	-5.017.630,57	-4.462.401,54	-4.988.959,17	-5.414.916,77	-5.879.624,44
	Rec- Ont : invest	77.505,00	33.855,33	97.535,00	50.587,93	32.500,00	66.826,80	17.473,75
	Dép - Uit : invest	93.637,86	37.053,99	122.448,89	66.605,60	61.040,19	98.333,90	55.808,97
	Solde - Saldo invest:	-16.132,86	-3.198,66	-24.913,89	-16.017,67	-28.540,19	-31.507,10	-38.335,22
	Solde - Saldo :	-4.658.998,47	-4.120.933,04	-5.042.544,46	-4.478.419,21	-5.017.499,36	-5.446.423,87	-5.917.959,66
Aide sociale - Majoration 10% - Réforme PIIS - Socialeijstand - Verhoging 10% - Hervorming GPMI(F. 83208)	Rec - Ont : exploi	0,00	0,00	0,00	255.280,25	0,00	0,00	0,00
	Dép - Uit : exploi :	0,00	0,00	0,00	255.280,25	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo exploit:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Rec- Ont : invest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dép - Uit : invest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo invest:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Institution pour handicapés - Instelling voor volwassen gehandicapten(83353)	Rec - Ont : exploi					0,00	0,00	40.000,00
	Dép - Uit : exploi :					300,00	300,00	890,00
	Solde - Saldo exploit:					-300,00	-300,00	39.110,00
	Rec- Ont : invest					175.000,00	25.000,00	211.200,00
	Dép - Uit : invest					175.000,00	25.000,00	211.200,00
	Solde - Saldo invest:					0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo :	0,00	0,00	0,00	0,00	-300,00	-300,00	39.110,00
Maison de repos - Bejaardetehuis (F. 8341)	Rec - Ont : exploi	5.283.997,00	5.585.696,25	5.461.087,00	5.734.997,15	5.654.264,89	6.038.464,96	6.225.590,11
	Dép - Uit : exploi :	7.764.634,51	7.777.732,28	7.784.814,78	8.474.775,31	7.849.492,37	8.280.080,38	8.857.742,15
	Solde - Saldo exploit:	-2.480.637,51	-2.192.036,03	-2.323.727,78	-2.739.778,16	-2.195.227,48	-2.241.615,42	-2.632.152,04
	Rec- Ont : invest	613.530,00	180.130,59	798.300,00	152.526,51	1.099.392,55	1.969.451,21	1.669.557,28
	Dép - Uit : invest	1.467.410,81	1.018.141,91	1.681.962,74	966.423,54	2.018.918,47	2.879.375,77	2.615.745,50
	Solde - Saldo invest:	-853.880,81	-838.011,32	-883.662,74	-813.897,03	-919.525,92	-909.924,56	-946.188,22
	Solde - Saldo :	-3.334.518,32	-3.030.047,35	-3.207.390,52	-3.553.675,19	-3.114.753,40	-3.151.539,98	-3.578.340,26
Centre de jour - Dienstcentra (F. 8342)	Rec - Ont : exploi	286.523,00	311.323,37	341.281,00	281.143,25	308.496,30	293.747,88	288.727,31
	Dép - Uit : exploi :	404.106,20	456.313,52	410.978,10	353.506,22	384.050,19	397.885,98	402.245,10

	Solde - Saldo exploit:	-117.583,20	-144.990,15	-69.697,10	-72.362,97	-75.553,89	-104.138,10	-113.517,79
	Rec- Ont : invest	14.170,00	5.336,25	3.500,00		5.700,00	3.120,00	8.800,00
	Dép - Uit : invest	14.170,00	5.499,13	5.494,69	1.152,96	6.306,46	5.658,14	10.322,55
	Solde - Saldo invest:	0,00	-162,88	-1.994,69	-1.152,96	-606,46	-2.538,14	-1.522,55
	Solde - Saldo :	-117.583,20	-145.153,03	-71.691,79	-73.515,93	-76.160,35	-106.676,24	-115.040,34
ILA - LOI (83601)	Rec - Ont : exploi	308.050,00	484.509,80	652.776,15	759.876,34	817.997,13	399.404,87	406.410,89
	Dép - Uit : exploi :	396.240,88	652.742,50	774.094,12	789.220,63	807.920,29	425.394,19	462.841,43
	Solde - Saldo exploit:	-88.190,88	-168.232,70	-121.317,97	-29.344,29	10.076,84	-25.989,32	-56.430,54
	Rec- Ont : invest	0,00	6.383.504,49	3.160,00		9.400,00	82.489,60	5.291,00
	Dép - Uit : invest	30.980,00	6.305.466,09	328.532,45	24.392,26	32.066,52	103.582,57	26.456,32
	Solde - Saldo invest:	-30.980,00	78.038,40	-325.372,45	-24.392,26	-22.666,52	-21.092,97	-21.165,32
	Solde - Saldo :	-119.170,88	-90.194,30	-446.690,42	-53.736,55	-12.589,68	-47.082,29	-77.595,86
Gulledelle 98 (836012)	Rec - Ont : exploi				67.814,32	57.309,36	58.100,00	14.106,52
	Dép - Uit : exploi :				164.095,00	185.487,30	168.571,52	296.001,92
	Solde - Saldo exploit:				-96.280,68	-128.177,94	-110.471,52	-281.895,40
	Rec- Ont : invest				153.825,72	480.500,00	507.573,50	338.740,11
	Dép - Uit : invest				450.381,24	797.433,62	821.502,79	668.359,08
	Solde - Saldo invest:				-296.555,52	-316.933,62	-313.929,29	-329.618,97
	Solde - Saldo :	0,00	0,00	0,00		-445.111,56	-424.400,81	-611.514,37
Aides Familiales - Gezins- en bejaardenhulp (F. 8441)	Rec - Ont : exploi	963.454,00	1.147.973,00	972.912,00	1.038.399,69	969.901,55	1.059.255,62	1.108.297,16
	Dép - Uit : exploi :	1.611.127,23	1.548.214,43	1.755.575,70	1.680.400,29	1.696.667,17	1.706.223,46	1.649.182,50
	Solde - Saldo exploit:	-647.673,23	-400.241,43	-782.663,70	-642.000,60	-726.765,62	-646.967,84	-540.885,34
	Rec- Ont : invest	19.430,00	12.989,60	1.000,00		1.700,00	6.323,50	19.213,75
	Dép - Uit : invest	19.430,00	15.508,52	9.442,15	1.696,09	5.580,32	10.098,65	24.279,59
	Solde - Saldo invest:	0,00	-2.518,92	-8.442,15	-1.696,09	-3.880,32	-3.775,15	-5.065,84
	Solde - Saldo :	-647.673,23	-402.760,35	-791.105,85	-643.696,69	-730.645,94	-650.742,99	-545.951,18
Repas à domicile - Thuisbezorgde maaltijden (F. 8446)	Rec - Ont : exploi	56.000,00	54.553,10	61.000,00	76.745,16	61.291,50	79.152,00	77.557,79
	Dép - Uit : exploi :	210.222,80	199.576,23	211.676,88	193.321,49	224.906,12	205.349,36	226.737,73
	Solde - Saldo exploit:	-154.222,80	-145.023,13	-150.676,88	-116.576,33	-163.614,62	-126.197,36	-149.179,94

	Rec- Ont : invest	0,00	19.106,43	0,00		0,00		0,00
	Dép - Uit : invest	2.000,00	19.106,43	2.940,14	1.074,17	2.954,09	2.963,69	3.004,04
	Solde - Saldo invest:	-2.000,00	0,00	-2.940,14	-1.074,17	-2.954,09	-2.963,69	-3.004,04
	Solde - Saldo :	-156.222,80	-145.023,13	-153.617,02	-117.650,50	-166.568,71	-129.161,05	-152.183,98
Service d'insertion professionnelle - Sociale en beroepsherinschakelingsdienst (F. 84492)	Rec - Ont : exploi	119.108,00	119.492,58	83.516,00	57.192,08	99.205,00	103.752,92	288.121,90
	Dép - Uit : exploi :	524.955,52	470.152,99	526.251,53	392.520,56	429.817,72	557.178,60	668.680,80
	Solde - Saldo exploit:	-405.847,52	-350.660,41	-442.735,53	-335.328,48	-330.612,72	-453.425,68	-380.558,90
	Rec- Ont : invest	1.650,00	1.540,05	0,00	6.681,44	2.200,00	4.704,96	5.827,50
	Dép - Uit : invest	2.479,18	2.408,44	1.185,81	7.558,93	3.760,55	6.105,36	8.249,95
	Solde - Saldo invest:	-829,18	-868,39	-1.185,81	-877,49	-1.560,55	-1.400,40	-2.422,45
	Solde - Saldo :	-406.676,70	-351.528,80	-443.921,34	-336.205,97	-332.173,27	-454.826,08	-382.981,35
Emploi d'insertion - Inschakelingsbetrekking (F.844921)	Rec - Ont : exploi	110.463,66	94.138,88	465.775,46	63.469,74	415.222,58	706.189,25	1.311.370,28
	Dép - Uit : exploi :	362.283,70	443.902,08	495.333,28	218.189,75	608.387,55	734.020,29	1.337.979,02
	Solde - Saldo exploit:	-251.820,04	-349.763,20	-29.557,82	-154.720,01	-193.164,97	-27.831,04	-26.608,74
	Rec- Ont : invest	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Dép - Uit : invest	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo invest:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo :	-251.820,04	-349.763,20	-29.557,82	-154.720,01	-193.164,97	-27.831,04	-26.608,74
Service de réinsertion socioprofessionnelle (Conv.Actiris) - Beroepsheringschakelingsdienst (844929)	Rec - Ont : exploi	0,00	0,00	0,00	59.829,85	0,00	159.000,00	158.000,00
	Dép - Uit : exploi :	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo exploit:	0,00	0,00	0,00	59.829,85	0,00	159.000,00	158.000,00
	Rec- Ont : invest	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Dép - Uit : invest	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo invest:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo :	0,00	0,00	0,00	59.829,85	0,00	159.000,00	158.000,00
Service médiation de dettes - Dienst voor bemiddeling in de schulden (84496)	Rec - Ont : exploi	142.000,00	142.956,38	142.030,00	163.132,92	148.778,75	150.878,50	259.102,15
	Dép - Uit : exploi :	228.722,35	203.087,59	231.815,78	206.573,29	237.428,62	292.055,54	299.963,72
	Solde - Saldo exploit:	-86.722,35	-60.131,21	-89.785,78	-43.440,37	-88.649,87	-141.177,04	-40.861,57
	Rec- Ont : invest	0,00	0,00	0,00		0,00	1.400,00	0,00

	Dép - Uit : invest	0,00	0,00	0,00		0,00	1.400,00	53,21
	Solde - Saldo invest:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo :	-86.722,35	-60.131,21	-89.785,78	-43.440,37	-88.649,87	-141.177,04	-40.861,57
Le Relais - Het Veer (F. 8722)	Rec - Ont : exploi	0,00	376,93	0,00		58,30	58,30	0,00
	Dép - Uit : exploi :	52.171,69	82.970,29	62.826,09	73.531,68	45.398,66	62.563,80	77.978,60
	Solde - Saldo exploit:	-52.171,69	-82.593,36	-62.826,09	-73.531,68	-45.340,36	-62.505,50	-77.978,60
	Rec- Ont : invest	102.500,00	13.310,00	103.500,00	386.958,00	73.700,00	654.184,16	3.922.000,00
	Dép - Uit : invest	102.500,00	13.310,00	112.321,79	386.958,00	153.383,21	733.398,81	4.001.858,74
	Solde - Saldo invest:	0,00	0,00	-8.821,79	0,00	-79.683,21	-79.214,65	-79.858,74
	Solde - Saldo :	-52.171,69	-82.593,36	-71.647,88	-73.531,68	-125.023,57	-141.720,15	-157.837,34
Hôpital en liquidation (8729)	Rec - Ont : exploi				157.902,23	80.000,00	80.000,00	230.000,00
	Dép - Uit : exploi :				3.083,07	10.467,03	89.193,00	87.540,00
	Solde - Saldo exploit:				154.819,16	69.532,97	-9.193,00	142.460,00
	Rec- Ont : invest						0,00	0,00
	Dép - Uit : invest				31.856,40		47.002,11	51.140,52
	Solde - Saldo invest:				-31.856,40		-47.002,11	-51.140,52
	Solde - Saldo :	0,00	0,00	0,00	122.962,76	69.532,97	-56.195,11	91.319,48
Antenne Andromède - Antenna Andromeda (F. 9240)	Rec - Ont : exploi	389.950,00	398.764,72	379.815,53	395.580,33	391.749,80	327.535,80	317.288,63
	Dép - Uit : exploi :	421.263,95	398.941,50	430.584,72	423.577,02	424.180,83	339.400,90	332.264,79
	Solde - Saldo exploit:	-31.313,95	-176,78	-50.769,19	-27.996,69	-32.431,03	-11.865,10	-14.976,16
	Rec- Ont : invest	25.480,00	1.515,67	6.500,00	2.130,62	27.500,00	78.207,90	211.113,75
	Dép - Uit : invest	29.323,61	7.909,29	12.911,93	7.501,66	32.160,37	88.763,37	217.040,56
	Solde - Saldo invest:	-3.843,61	-6.393,62	-6.411,93	-5.371,04	-4.660,37	-10.555,47	-5.926,81
	Solde - Saldo :	-35.157,56	-6.570,40	-57.181,12	-33.367,73	-37.091,40	-22.420,57	-20.902,97
Flat service (92401)	Rec - Ont : exploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dép - Uit : exploi :	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	300,00	20.400,00
	Solde - Saldo exploit:	0,00	0,00	0,00	0,00	-300,00	-300,00	-20.400,00
	Rec- Ont : invest	0,00	0,00	0,00	0,00	25.000,00	29.700,00	165.000,00

	Dép - Uit : invest	0,00	0,00	0,00	0,00	25.000,00	29.700,00	165.000,00
	Solde - Saldo invest:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde - Saldo :	0,00	0,00	0,00	0,00	-300,00	-300,00	-20.400,00